SION. VENDREDI 12 NOVEMBRE 1937. PARAISSANT LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI No 130. — 34me ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

Régie des annonces : PUBLICITAS Avenue de la Gare, SION Tél. 2.56 - Chèq. post. II c 4.85 Succursales: Lausanne, Genève, Fribourg, etc. Correspondants à l'Etranger

ANNONCES : La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RECLAMES : 20 ct.

Administration et expédition : RUE DE LA DENT-BLANCHE, SION
Téléphone No 46 Compte de Chèques postaux No II c 84

Abonnements :
SUISSE un an . . Fr. 8.— avec Bulletin officiel Fr. 12.50
6 mois . „ 4.50 „ „ „ „ 6.50
3 mois . „ 2.50 „ „ „ „ 3.50
ETRANGER un an „ 15.—

„ La Feuille d'Avis du Valais "

est envoyée **gratuitement dès ce jour jusqu'au 31 décembre**, à tout nouvel abonné pour 1938.

(La demande d'abonnement doit être accompagnée de fr. 8.— sans bulletin, ou fr. 12,50 avec bulletin.

Autour de la diplomatie contemporaine

De notre correspondant particulier:

Un critique, d'ailleurs fort spirituel, disait un jour que si les romanciers publiaient tout ce qu'ils promettent, ce serait effrayant!

A l'heure où l'an 1937 n'est déjà plus bien loin de son terme final, nous pourrions presque ajouter que l'étrange diplomatie qui travaille en plein jour, devant des foules grisées par un étalage somptueux d'engins de guerre, d'hommes, de femmes, voire même d'enfants, marchant au pas de l'oie, tous imitant le geste du gladiateur saluant César, cette étrange diplomatie, disons-nous, semble bien près de conduire le monde à sa perte. On peut dire que si elle continue de la sorte, le résultat sera effrayant!

A quoi donc aboutit le comité de non-intervention dans les affaires d'Espagne depuis qu'il a décidé une prise immédiate de contact avec les deux partis espagnols?

Que nous donnera la conférence de Bruxelles pour les affaires d'Extrême-Orient, alors que le mot d'ordre précis est de ne juger ni condamner personne?

Or, à ces affaires d'Espagne ou d'Extrême-Orient s'enchevêtrent les unes sur les autres de nouveaux problèmes jamais résolus, si ce n'est pour venir tous se joindre à la confusion générale faisant le bonheur des pêcheurs en eau trouble. Oui; à toutes ces affaires s'ajoutent désormais d'autres graves difficultés visibles à l'horizon: Elles s'appellent *les revendications coloniales du Reich*, la lutte contre le bolchévisme.

Les hommes politiques poussés en avant par le chancelier, la presse allemande, tout, en un mot dévoile la liquidation désormais exigée par Berlin, de ce principe absolu, à savoir que le Reich veut ravoir ses colonies. C'est pour lui une nécessité vitale, une question d'honneur et d'égalité des droits. Adolf Hitler entend réparer à la fois le tort moral et le préjudice matériel infligés au Reich par le « Diktat » de Versailles.

Il semble bien, en effet, que, soutenu par Rome, Berlin estime que l'heure va sonner où l'Allemagne doit enfin rentrer en possession de ses colonies. C'est là un vœu unanime de la nation tout entière représentée par le chancelier avec ses sous-ordres qu'ils s'appellent Gœring, Goebbels ou Ribbentrop.

Devant des faits accomplis, tels que la réoccupation de la Rhénanie, pourquoi le problème colonial n'aboutirait-il donc pas au même triomphe pour le Reich? Ce dernier ne voit-il pas son grand allié de Rome orienter son jeu vers la constitution d'un vaste empire avec une situation dominante en Méditerranée, permettant ainsi à Hitler d'avoir les mains beaucoup plus libres en Europe centrale et orientale et surtout touchant ses revendications coloniales.

L'on a même le droit de se demander si la lutte contre le communisme n'est pas une arme à deux tranchants!

Et alors, en face de toutes ces prétentions les Etats-Unis s'inquiètent et avec raison, car la France et la Grande-Bretagne qui souhaitent l'ordre et la paix doivent être soutenues dans un idéal pacifique se conformant en tout aux besoins les plus urgents de la cause même de la civilisation.

Le problème, le seul qui se pose ainsi devant le monde peut se résumer en quelques mots: La diplomatie actuelle saura-t-elle dissiper enfin les équivoques de l'heure présente et dresser une barrière infranchissable devant les vrais adversaires de la paix?

Pour éviter la ruine de la société et de la civilisation actuelles, elle n'y parviendra qu'à la condition d'être enfin pénétrée d'une grande vérité révélée par l'histoire, à savoir que les sociétés humaines sont soumises à certaines règles inaperçues des contemporains, que toujours les mêmes erreurs se reproduisent, conduisant aux mêmes catastrophes. N'en déplaise à certains, mais il appartient à ceux qui dirigent les peuples de se rappeler et de leur rappeler par exemple que le culte exagéré du muscle, succédant au règne de l'esprit, a toujours annoncé la décadence et la dissolution d'une société.

Et puis si une époque meurt faut-il encore que celle qui lui succède soit conçue dans un idéal de progrès. A cet égard, l'accord que l'Italie vient de signer à Rome adhérant à la convention germano-nippone contre l'Internationale communiste pourrait bien, s'il est sincère et pas dirigé contre Londres ou Paris, être d'une importance historique très grande pour notre temps. Il y a là, certes, une barrière puissante contre le communisme si actif à vouloir menacer toute notre vieille civilisation.

Le préambule de cet accord déclare que les signataires veulent qu'une étroite collaboration de tous les Etats intéressés au maintien de la paix et de l'ordre atténuent et écartent le danger qui les menace. L'ambassadeur allemand, M. von Ribbentrop, a, du reste, eu soin de déclarer à Rome, aussitôt après la signature du protocole, que l'accord n'est dirigé contre aucun Etat et reste ouvert à l'adhésion des autres: Il est une garantie du libre développement de la vie nationale autonome des peuples et une garantie de la paix entre tous les peuples.

Veuille-Dieu que ces paroles soient sincères, que l'amour de la paix, que la lutte contre le communisme, ne soient pas de vulgaires phrases trompeuses cachant le plan qui consiste à dénoncer une fois de plus des clauses du traité de Versailles relatives aux colonies allemandes, voire même de dénoncer au nom des Arabes mécontents, les mandats sur la Syrie ou sur la Palestine.

Nous l'avouons franchement, il faudra voir à l'œuvre le résultat des traités d'alliance conclus entre Etats dictatoriaux si l'on veut que nous puissions nous fier à eux. Jusque-là, ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille!

Alexandre Ghika.

Revendications coloniales

On a toujours pensé que la question des colonies allemandes se poserait à une heure inopportune et qu'elle se trouverait mêlée avec d'autres questions épineuses. Le traité de Versailles a été rédigé d'une telle façon, et pour les raisons que l'on connaît, qu'il ne pouvait donner lieu qu'à des interprétations imparfaites.

Pour que les clauses en fussent observées indéfiniment, il aurait fallu que les Alliés restassent pour toujours liés entre eux par l'amitié et par l'intérêt et que les Empires centraux et leurs alliés ne fussent pour jamais dans la situation d'imposer leur volonté et de nouer des intrigues avec leurs vainqueurs. Clauses financières, clauses militaires, clauses maritimes ont subi des modifications profondes, seules les clauses territoriales et les clauses coloniales sont demeurées intactes parce qu'elles sont dans la main de vainqueurs capables de les faire respecter. Le Reich n'a jamais cessé de protester contre l'occupation quasi définitive de ses colonies par ses anciens adversaires et il faut avouer que les Alliés se sont montrés peu perspicaces en écartant du partage les anciens membres de la Triplice, les Italiens. Si l'Italie avait reçu de Versailles le Cameroun ou l'Est Africain allemand ou l'archipel Marchall, l'on peut être certain que le problème des colonies se poserait tout autrement aujourd'hui. Qui sait si la guerre d'Ethiopie aurait eu lieu? En tout cas, les puissances méditerranéennes auraient pu intervenir avec d'autant plus de force que l'Italie aurait eu déjà sa part des dépouilles de la grande guerre. Et voyez la position que pourraient prendre actuellement la France et la Grande-Bretagne si elles pouvaient dire à l'Italie, porte-parole du Reich: « Rends d'abord la part que tu as reçue en 1919 ».

L'Allemagne étendait sa domination sur des territoires au-delà des mers couvrant une superficie de 2,953,000 km. carrés (l'Abyssinie entière mesure 1,120,000 km2.) elle avait l'Afrique orientale allemande, le Sud-Ouest africain allemand, le Cameroun, le Togo, la Nouvelle Guinée allemande et Samoa. La Grande-Bretagne, la France et le Japon reçurent la mission d'administrer ces vastes territoires. Dès lors chaque fois que les Allemands et quelques autres pacifistes posaient la question des colonies allemandes, la réponse des hommes d'Etat anglais et français était négative. Ces jours derniers, le duce a fait allusion à la nécessité de confier des colonies au Reich et le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne a répondu devant la Chambre des communes dans des termes qui ne laissent aucun doute sur les intentions de son gouvernement.

A dire le vrai ,le chef du gouvernement italien a fait toute sa campagne d'Afrique pour donner à son peuple trop à l'étroit dans ses frontières un domaine colonial. L'Italie voulait un débouché pour certaines de ses industries, elle voulait faire cesser l'injustice de 1919. Les arguments qu'elle a employés pour s'emparer de l'Ethiopie, l'Allemagne hitlérienne va s'en servir pour plaider sa cause. Il serait à coup sûr ridicule de dire que celle du Reich est identique à celle de l'Italie car l'Italie est entrée en guerre pour soutenir la cause des Alliés et combattre les agresseurs de la Serbie, de la Belgique et de de la France. Il serait bon que l'on ne l'oubliât pas aujourd'hui. Les Alliés n'ont pas démantelé l'Allemagne comme certains le demandaient, mais ils ont rendu l'Alsace et la Lorraine à la France, ils ont séparé Dantzig du Reich, ils ont créé le couloir polonais, ils ont enfin pris les colonies allemandes.

L'on ne peut pas tenir indéfiniment dans la faiblesse un peuple de 70 millions d'habitants et un jour devait venir où, conscient de sa force, ce peuple revendiquerait sa part du domaine colonial. On ne saurait objecter aujourd'hui que l'Allemagne n'a pas de flotte de guerre pour défendre des routes maritimes et des territoires en Afrique ou en Asie puisque son réarmement naval a fait l'objet de négociations et d'accords à Londres. C'est vers Londres que se tournent aujourd'hui encore les espoirs de l'Allemagne hitlérienne au sujet de la restitution des colonies. Si les regards des dirigeants du Reich se dirigent en tout premier lieu de ce côté, c'est qu'en 1918, la Grande Bretagne a fait une vigoureuse campagne pour la répartition des colonies allemandes aux Alliés, sachant bien qu'elle aurait, lors du partage, la part du lion. Pour impressionner l'opinion publique anglaise et sans doute pour fournir à M. Lloyd George une nouvelle intervention en faveur de l'Allemagne, les dirigeants du Reich vont déclencher une campagne par la plume et par la parole dans tout le pays. Cette campagne, à laquelle prendront notamment part Hitler, Goering et Goebbels, sans compter le général von Epp, spécialiste de la question coloniale, sera suivie d'un plébiscite. Le peuple allemand sera appelé à montrer par un vote massif que la revendication germanique n'est pas seulement celle des dirigeants du Reich, mais le vœu unanime de la nation tout entière.

Le chancelier, qui avait nettement marqué sa revendication dans son discours du 7 mars 1936, ne veut admettre aucun compromis au sujet de la répartition des matières premières provenant de ses anciennes colonies; ce qu'il demande, c'est leur restitution. Pour obtenir satisfaction, il faut être fort et bien appuyé par des amis vigoureux et fermes; c'est pourquoi le Reich se tient aux côtés de l'Italie et du Japon dont il appuie à son tour les revendications. On peut s'attendre à d'importants débats aux Communes et à la Chambre française au sujet des colonies allemandes et les heures couleront sans doute nombreuses au sablier du temps avant que les négociations ne s'engagent à propos de leurs restitutions. Malgré l'argument fourni par le Reich que douze milliards de dollars de biens allemands ont été saisis à l'étranger la Grande-Bretagne et la France ne paraissent guère disposées à abandonner le mandat qu'elles ont reçu de gérer les colonies du Reich.

LE GRAND CONSEIL GENEVOIS REFUSE LA GESTION DE 1936

Le Grand Conseil genevois a tenu samedi une importante séance au début de laquelle il a autorisé le Conseil d'Etat à emprunter une somme de 450,000 fr. à la caisse d'assurances du personnel de la ville de Genève pour la construction d'une Maison de la Radio. L'établissement de cette maison rendra définitive l'organisation de l'orchestre de la Suisse romande.

Le Grand Conseil a ensuite passé à l'examen les comptes-rendus administratifs et financiers de 1936 dernière année du régime socialiste. Le président de la commission du Grand Conseil a souligné le désordre laissé par l'ancien gouvernement et il a rappelé que la réforme administrative n'avait pas été accomplie, que le service de la dette avait été suspendu, qu'un dépassement de crédit de fr. 600,000 avait été fait par le département des travaux publics et que les services de chômage avaient dépensé une somme de francs 850,000 qui n'aurait pas dû être distribuée à des chômeurs qui n'y avaient pas droit. Les socialistes Braillard, ancien conseiller d'Etat, Piguet, président des chômeurs, Naine et Nicole, anciens conseillers d'Etat, ont défendu opiniâtrement leur gestion et MM. Perréard et Ad. Lachenal sont intervenus vigoureusement au nom du Conseil d'Etat pour souligner la carence du gouvernement socialiste. Conformément à la demande de la majorité de la commission du Conseil d'Etat, le Parlement a refusé d'approuver la gestion du Conseil d'Etat en 1936.

Après MARIUS et FANNY
CÉSAR
de Marcel PAGNOL

J.-A. MUSSLER EXPOSE AU CASINO

(*Correspondance particulière*)

Cette petite ville roulée dans les plis immobiles d'une fin grincheuse d'automne s'offre à la fois deux expositions de peinture. On conçoit la perplexité des âmes simples qui voudraient savoir s'il faut préférer Chavaz à Mussler ou Mussler à Chavaz.....

Cependant, la passion pour les choses de l'esprit n'échauffe point trop encore la bile d'une population dont les goûts sont plutôt réalistes. On ne s'est pas battu sur les marches du Casino, ni devant les vitrines de « L'Atelier ». Et les visiteurs qui aiment les portraits de Chavaz, traités avec une belle sûreté patiente, peuvent aimer sans parti pris les paysages de Mussler, remplis parfois d'une charmante douceur abandonnée.

Mussler est un artiste d'une étonnante mobilité. Son talent qui est réel et fécond nous donne de lui-même, au gré des saisons, des images fort changeantes. Hier, nous pouvions nous attacher sincèrement à sa « manière ». Aujourd'hui, il est différent, déjà, non moins sincère d'ailleurs. Demain, qui sait, il contredira peut-être ce que nous mettions en lui d'espoir momentané.

Il faut donc le prendre tel qu'il se livre à nous en cette fugace journée de son existence. D'abord, il me paraît incontestable qu'une certaine mièvrerie remarquée parfois en lui, autrefois, disparaît au profit d'une touchante douceur. Quand il s'abandonne, quand il est lui-même, il trouve au paysage des voix chaudes qui nous parlent avec amour. Tel coteau dans le soleil, tel mur vêtu simplement de lumière sur un fond de brume délicate peuvent longtemps peupler notre rêve. Et c'est une qualité précieuse que ce pouvoir réservé le plus souvent à la musique de créer un état d'âme.

J'aime beaucoup de Mussler les images où l'espace peut dérouler toute la magie des étendues. Sa facilité, alors, touche à la maîtrise. Il ferait tenir le monde tout entier dans un mètre carré de toile. L'œil s'enfonce dans l'infini d'une plaine sans qu'il soit jamais retenu par l'apparence de la fiction, par des coloris insuffisamment gradués.

Le coloris est d'une vigueur robuste qui, poussée un peu dans certaines toiles, dépasse, peut-être, les intentions de l'artiste. Il ne faut pas s'étonner si, parmi ces cinquante toiles, il en est de bonnes et de moins bonnes. Mussler travaille avec dextérité et cette hâte, qui donne à quelques-unes de ses pièces de la fraîcheur nuit à quelques autres, d'une forme inachevée. Il n'y a point de mal à cela. Chacun peut établir un choix qui lui convient. Quelle est l'œuvre qui ne comporte pas d'inégalités, quelle famille n'eut pas des membres fort divers?

Il y a toujours une prétention un peu ridicule à donner des conseils à un artiste. Ne connaît-il pas mieux que quiconque les exigences et les possibilités de son âme? Cependant je ne puis penser à Mussler sans me répéter qu'il ne met peut-être pas suffisamment en valeur la force qui particulièrement est la sienne.

Il a un don frappant: il excelle dans le croquis.

•

Mettez Mussler, pendant un millionième de seconde, devant un visage, déjà son œil s'est emparé des traits qui l'individualisent. Plus que le lent portrait qui demande une patiente attention, Mussler réussit ces esquisses admirablement. Son caractère, d'ailleurs, et la forme de son intelligence semblent le porter vers cette notation aiguë et rapide de la réalité. Alors, qu'il suive donc avec fougue cet élan qui lui permet de travailler vite et bien.

A chacune de ses expositions, on retrouve des exemples de cette verve brûlante qui saisit l'essentiel d'une image en quelques traits. Voici notre ami Ren dans son attitude gouailleuse, le regard fixé sur quelque ridicule, la lèvre tressaillante du mot qui fera fortune. Ailleurs, le peintre Morax surpris au milieu d'une écumante inspiration. Et bien d'autres, livrés à nous tels que nous les rencontrons, sans l'apprêt trompeur des poses étudiées.

J'insiste sur cet aspect du talent de J. A. Mussler non pour déprécier le reste de son œuvre, mais pour bien marquer qu'il y a là une route à poursuivre ou nul ne le dépassera. *M. Z.*

P.-S. — On apprend que la Pouponnière organise une petite loterie dont un lot est constitué par un tableau de J. A. Mussler. Quel en sera l'heureux gagnant?

Grand Conseil

SEANCE DE MERCREDI 10 NOVEMBRE

(*suite*)

Examen du Budget

Au Chapitre IV, Département de l'Intérieur, la commission propose de porter à 1500 fr. le subside pour l'élevage du cheval. Le gouvernement n'est pas d'accord, mais M. **Théo Schnyder** appuie la proposition. A la votation le Gouvernement est battu; c'est la commission qui l'emporte. Le subside sera donc porté de 500 fr. prévus à 1500 frs. Plusieurs députés font encore des propositions en ce qui concerne les subsides à l'élevage et à la viticulture. Finalement le chapitre est adopté.

Au chapitre V, Instruction publique, le Conseil d'Etat se montre d'accord sur une proposition de la commission tendant à une augmentation du subside à l'enseignement ménager.

Chapitre VI. Département de Justice. Ici, la commission propose de réduire de 50,000 à 45000 frs. les frais prévus pour la procédure criminelle et correctionnelle.

Intervention de M. le conseiller d'Etat Pitteloud

Le Chef du Département de Justice intervient dans le débat pour expliquer que le chiffre de 50,000 n'est pas exagéré. Les dépenses sont toujours grandes, car la plupart des prévenus condamnés ne peuvent pas payer et c'est..... l'Etat qui doit supporter la casse.

Mais les députés veulent des économies et... une fois de plus le gouvernement est mis en minorité.

Après avoir adopté le Chapitre VII, on passe au Département de Police.

La commission propose de réduire le personnel chargé du contrôle des denrées alimentaires et demande au Conseil d'Etat s'il est prêt à appliquer la nouvelle loi sur la gendarmerie.

C'est M. **Fama**, Chef du Département, qui donne les explications nécessaires. « Je suis prêt, dit-il, à faire toutes les économies possibles dans mon Département et j'ai déjà envisagé la diminution du personnel du contrôle des denrées alimentaires ».

M. **Perrig**, lui, voudrait que l'on rétablisse le poste de forestier du 4me arrondissement; M. Fama s'oppose à la chose, le Grand Conseil lui donne raison.

Les chapitres suivants donnent lieu à quelques observations qui obligent le Conseil d'Etat à fournir des explications.

Le vote sur l'ensemble du budget est ensuite renvoyé à plus tard et la séance est levée à 12 h. 30. *Fr.*

SEANCE DE JEUDI 11 NOVEMBRE

Présidence de M. **A. Germanier**, président

Contrats collectifs de travail obligatoire

L'ordre du jour prévoit la discussion de la botion **Jacquod**, concernant **l'introduction des contrats collectifs de travail obligatoires.**

M. Dellberg s'étonne que l'on ait donné la priorité à M. Jacquod alors que plusieurs motions socialistes ont été déposées bien auparavant. Le député de Martigny proteste contre cette manière de faire.

M. Jacquod développe sa motion. Il s'agit d'organiser les professions et de rendre obligatoires pour tous les contrats de travail sitôt qu'ils ont été approuvés par la majorité des employeurs et employés. Les conflits seraient alors tranchés par des arbitres (Tribunal arbitral).

M. **Troillet**, chef du Département de l'Intérieur, rappelle d'abord que la question n'est pas nouvelle, mais qu'il n'est pas encore possible de mesurer le résultat des contrats collectifs qui sont actuellement obligatoires en France et que par conséquent on ne voit encore très bien le service qu'ils ont rendu jusqu'à présent. M. le Conseiller d'Etat Troillet rappelle qu'une loi sur la matière a été votée à Genève, qu'elle est actuellement en vigueur et qu'elle semble donner de bons résultats. A Fribourg également, une loi semblable a été votée. En terminant, l'honorable magistrat, déclare, au nom du Conseil d'Etat, accepter la motion et cela d'autant plus que la question est actuellement à l'étude dans le domaine fédéral. Le Conseil d'Etat est décidé à suivre les travaux qui se feront dans ce domaine et préparera son application dans le Valais.

La discussion est ouverte et elle donne l'occasion à plusieurs députés d'exprimer leur point de vue.

M. **Walther** tient à faire remarquer que ce sont les chrétiens-sociaux qui, les premiers n'observent pas les contrats collectifs, notamment dans l'imprimerie.

(suite 2me page)

CANTON DU VALAIS

Grand Conseil

(*suite*)

M. **Perraudin** présente quelques observations et M. Jacquod, reprenant la parole fait un véritable « abatage », qui aurait mieux sa place dans un meeting électoral que dans une séance du Grand Conseil. L'honorable député de Bramois n'appelle pas encore ses collègues « chers camarades », mais déjà « chers amis ».

M. **Maurice Delacoste,** radical, président du groupe, se montre d'accord en principe avec la motion développée par le député de Bramois. Il est également d'accord avec les réserves formulées par M. le conseiller d'Etat Troillet.

M. Delacoste, cependant, tient à relever qu'il semble résulter du discours de M. Jacquod que les contrats collectifs pourraient dans une certaine mesure, atténuer certaines dispositions de la loi sur la protection ouvrère qui paraissent inapplicables. Si c'est le but poursuivi, déclare le député de Monthey, je m'opposerai à l'introduction de ces contrats collectifs. En ma qualité de président d'une commune industrielle et commerciale, continue M. Delacoste, je déclare que la loi sur la protection ouvrière est parfaitement applicable si l'on sait faire appel à l'esprit de compréhension et de solidarité de chacun.

Nous savons que la loi sur la protection ouvrière est destinée à protéger les salariés qui ne sont pas soumis à la loi sur les fabriques. Comme eux ils ont droit à la protection de leur santé et de leurs conditions de travail.

M. **Dellberg** est d'accord avec les contrats collectifs à condition qu'ils aient une base démocratique. Il se méfie cependant de M. Jacquod et part à fond contre les partis bourgeois.

M. **Maurice de Torrenté,** dans un discours vigoureusement applaudi, prend la défense du parti chrétien-social. Il estime que le Grand Conseil n'a pas à attendre le projet fédéral. Il félicité le Conseil d'Etat et en particulier son éminent président, M. Troillet, d'avoir bien voulu accepter la motion Jacquod. Il estime que les représentants de tous les partis doivent laisser la politique de côté dans cette affaire et que tous les députés doivent travailler pour le bien de l'ouvrier. Il espère que le Conseil d'Etat présentera prochainement un projet qui pourra immédiatement être discuté au sein du Grand Conseil.

Après une dernière intervention de M. **Jordan,** député de St-Maurice, qui donne son point de vue en qualité d'ouvrier, la motion est prise en considération.

Projet de décret concernant la création de nouvelles possibilités de travail

Les rapporteurs sont MM. **Jacquod** et **Walther.**

Ce projet prévoit un crédit extraordinaire de Fr. 130,000.— accordé au Conseil d'Etat pour créer de nouvelles possibilités de travail en subventionnant:

a) les travaux du génie civil entrepris par les communes pour occuper les chômeurs;

b) les travaux du bâtiment entrepris dans le même but.

Cette dépense extraordinaire sera couverte par des recettes spéciales sous forme d'un **impôt de crise.**

La commission conclut à l'acceptation du projet. M. le député Dellberg est également d'accord avec l'entrée en matière, mais il entend présenter des modifications au projet.

Interviennent au cours du débat, MM. les députés Gertschen, Guntern.

L'entrée en matière est votée.

M. le député **Dellberg** propose que le crédit de fr. 130,000.— prévu à l'art. 1 du décret soit porté à 180,000 francs.

M. le conseiller d'Etat **de Chastonay** s'oppose à la proposition de M. Dellberg et défend le point de vue du Gouvernement. Malgré la baisse du chômage, l'Etat est allé plus loin que les années précédentes en demandant aujourd'hui un crédit de frs. 130,000.—.

M. le conseiller d'Etat **Anthamatten,** chef du Département des travaux publics, intervient vigoureusement dans le débat pour soutenir le point de vue du Gouvernement et répond également à M. Dellberg à qui il fait remarquer qu'il se fait des illusions en ce qui concerne les subventions fédérales.

On ne peut pas toujours faire appel à Berne, déclare M. Anthamatten, les subsides ne sont pas inépuisables et un beau jour nous n'aurons plus rien à prétendre.

M. **Clavien** s'oppose aussi à la proposition de M. Dellberg qui, d'après lui, aurait pour effet d'encourager les ouvriers qui ne veulent pas travailler à continuer à chômer.

M. le député Clavien a l'air de croire que tous les chômeurs sont des ouvriers qui ne veulent pas travailler; ce n'est certainement pas exact, surtout en ce qui concerne notre canton.

M. Dellberg défend son point de vue et espère que les députés prendront sa proposition en considération.

Au vote, la proposition est écartée, mais le député de Martigny a eu plusieurs voix pour lui surtout parmi les députés du Haut-Valais.

La discussion continue. Finalement, le décret est voté.

La séance est levée à 12 h. 15. *Fr.*

Voulez-vous un **COMPLET CHIC,** bon et bon marché? Adressez-vous chez
PITTELOUD, Fr., tailleure, Rte de Lausanne

SEANCE DE VENDREDI 12 NOVEMBRE 1937

Présidence de M. **A. Germanier,** président

Recours en grâce

Ce sont MM. **Jacquod** et **Michlig** qui rapportent.

La commission a eu un travail considérable, car elle a été dans l'obligation d'examiner 35 recours. Plus de la moitié des détenus ont cru devoir faire appel à la clémence de notre haute assemblée.

Parmi les heureux de la journée, signalons Darioly, qui avait été condamné par le tribunal de Martigny pour coups et blessures sur la personne d'un habitant de Fully.

M. **Germain Dubuis,** député de Savièse, intervient dans le débat pour demander la grâce de Marcelin Varone, qui avait été compromis dans les bagarres survenues, il y a environ deux ans, dans la grande commune. Il fait ressortir la triste situation de la famille du détenu et espère que ce mari et père de famille sera bientôt rendu aux siens.

La commission rapporte défavorablement, mais à la votation M. le député Dubuis l'emporte.

Sur les 35 recours qui se trouvent entre les mains des membres de la commission, le Grand Conseil s'est prononcé aujourd'hui sur 13 demandés et a accordé la grâce dans 4 cas.

Pétitions. naturalisations

MM. **Franzen** et **Batzi** rapportent:

La naturalisation du canton est accordée à Mme Castelli et aux deux frères Vitalli (commune de Port-Valais).

Projet de décret concernant l'aménagement des routes touristiques et les travaux destinés à lutter contre le chômage

Le projet déclare d'utilité publique les travaux de correction et de construction:

a) des routes alpestres,

Sont considérés comme routes alpestres: les routes cantonales: Monthey-Morgins, le Grand St-Bernard, la Furka, le Martigny-Châtelard par la Forclaz ou Salvan, le Simplon, le Grimsel et différentes routes à construire.

b) des routes communales;

Sont considérées comme routes touristiques communales: les routes de Troistorrents-Champéry, Sion-Evolène-Haudères, la Souste-Loèche les Bains.

Les frais seront supportés, à part les subsides de la Confédération, par l'Etat et les Communes du territoire.

La commission est composée de MM. Crittin, président; G. de Kalbermatten, vice-président; Gard, Rausis, Curdy, de Stockalper et Camille Papilloud rapporteur.

La commission ne se cache pas l'importance du décret qui est soumis à l'examen de MM. les députés. Il est, en effet, prévu des travaux pour 20,000,000 de fr., chiffre énorme, peut-on dire en comparaison de nos possibilités. De plus, le payement de la part de l'Etat se fait par le prélèvement d'impôts, centimes additionnels et impôt de crise.

La commission a apporté quelques modifications au projet de décret, mais elle l'a fait en parfait accord avec le Conseil d'Etat. Convaincue, cependant, que le peuple à qui le présent décret sera présenté, acceptera les sacrifices qui permettront non seulement d'occuper des ouvriers, mais surtout de doter notre beau pays de routes construites avec les derniers perfectionnements et assurant une circulation normale, la commission unanime propose l'entrée en matière.

Une importante discussion suit aux explications fournies par MM. les rapporteurs. Ont parlé pour le projet: MM. Crittin, Haldi et M. Escher. Plusieurs députés du Haut-Valais parlent contre le projet, en particulier MM. Leo Guntern et Perrig.

M. **Haldi** ayant cru devoir déclarer que les députés Haut-Valaisans sont égoïstes, M. **Escher** s'élève contre une telle accusation et proteste énergiquement contre certaines paroles prononcées par le député de Sierre contre ses collègues haut-valaisans.

La discussion continue et M. le président Germanier tient d'ores et déjà à informer MM. les députés qu'une séance de relevée aura lieu cet après-midi. Puis la session sera suspendu. Elle sera reprise à fin novembre et la loi électorale sera le gros morceau inscrit à l'ordre du jour.

Après une vigoureuse intervention de M. le conseiller d'Etat **Anthamatten** en faveur du projet, l'entrée en matière est votée.

On passe à la discussion des articles.

M. **Berclaz** ayant prpoosé que la route Sierre-Montana soit considérée également comme route touristique, cette question est mise au vote. Le député de Randogne l'emporte par 53 voix contre 20.

M. **Crittin** intervient dans le débat et fait appel aux députés pour qu'ils fassent preuve de plus de largesse d'idées, d'élévation et de solidarité. Le député de Chamoson comprend certainement que l'on défende sa région, sa commune, son district, mais au-dessus du Grand Conseil, ce sont les intérêts généraux qui doivent être pris en considération. Il démolit les propositions du Dr **Ebener** et de M. **Perraudin** qui, sous prétexte que leurs communes ont déjà supporté des dépenses auxquelles les autres communes n'ont pas participé ne soiendt pas appelés à contribuer aux dépenses prévues par le présent décret.

M. **Perraudin**, reprenant la parole, laisse nettement entendre qu'il a peu de respect pour les institutions parlementaires.

C'est la première fois, croyons-nous savoir, qu'un député fait allusion au Grand Conseil de notre canton d'un « changement éventuel de régime ». Ce geste mérite d'être relevé.

M. Anthamatten demande à MM. les députés d'en finir une fois pour toutes avec cet esprit de clocher. La proposition de la commission contre celle de MM. Perraudin et consorts est acceptée à une grosse majorité.

M. le conseiller d'Etat **de Chastonay,** prenant la parole insiste sur le fait que le projet n'introduit pas de nouveaux centimes additionnels que ceux qui ont déjà été votés et que l'impôt cantonal de crise prévu serait maintenu même si l'impôt fédéral n'était pas continué.

Enfin, le Conseil d'Etat renonce au profit des travaux prévus pour ce projet à sa part des droits sur la benzine.

En fin de compte le décret est adopté à une énorme majorité. La séance est suspendue, elle sera reprise à 14 h. *Fr.*

FIONNAY

Des braconniers surpris

Des douaniers en patrouille ont surpris, mercredi, dans la région, des braconniers qui s'enfuirent à leur approche, en laissant sur place deux chamois et deux fusils.

Chamois et armes furent séquestrés.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie qui ne tardera pas à identifier les auteurs de ce délit.

INCENDIE A NENDAZ

Une enquête est ouverte

Jeudi matin, vers trois heures, la paisible population de Nendaz était réveillée par le tocsin: un incendie venant d'éclater au village de Basse-Nendaz.

Une grange-écurie contenant du fourrage et du gros bétail était la proie des flammes.

Les pompiers purent, après une heure d'efforts maîtriser le sinistre.

On ignore les causes du sinistre. Les dégâts dépasseraient un millier de francs.

L'agent Parvex, du service de sûreté, s'est immédiatement rendu sur les lieux et a commencé son enquête.

« LES COMPAGNONS DE LA MARJOLAINE » A SIERRE

Nous rappelons le spectacle que donneront à Sierre, le samedi 13 novembre, en matinée et soirée, « Les compagnons de la Marjolaine ». Les deux comédies inscrites au programme ont rencontré l'année passée à Lausanne, Vevey, Montreux, St-Maurice et Porrentruy, un très grand succès. Chacun tiendra à venir les applaudir au Casino-Théâtre (Voir les affiches).

Dimanche 14 nov. Au Café du
dès 17 h. Grand-Pont

LOTO DE LA SOCIÉTÉ GYM-DAMES

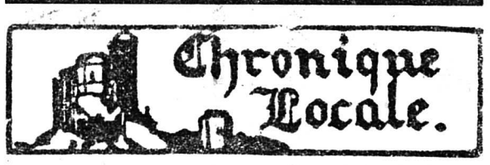

NOTRE DAME DE LA MOUISE

Au Théâtre de Sion

On nous écrit:

Nous ne voudrions laisser sans écho la représentation donnée dimanche au théâtre de Sion par le Cercle catholique de Monthey. Qu'il soit permis à un spectateur de coucher brièvement sur le papier quelques réflexions touchant la pièce jouée: Notre-Dame de la Mouise et son interprétation.

Exprimons en premier lieu notre reconnaissance au Cercle de Monthey des bonnes heures, instructives et captivantes, passées en compagnie de ses excellents acteurs. C'est presque une gageure qu'ont réalisée nos amis en interprétant, comme ils l'ont fait « Notre-Dame de la Mouise ».

Les rôles, tous les rôles, furent tenus à la perfection, serions-nous tentés de dire si la perfection était de ce monde, avec un naturel absolu, sans hésitations ni exagérations. L'ambiance, de ce fait, ne tardait pas à régner dans la salle et sur le public qui croyait vivre réellement la vie même de la fameuse « zone » parisienne, si peu connue chez nous.

Et cette pièce, qu'est-elle? D'aucuns auront, peut-être, été quelque peu choqués de la crudité de certains propos, auront eu quelque difficulté à s'assimiler les expressions d'argot qui foisonnent. Nous n'en faisons aucun reproche à l'auteur, bien au contraire. Qui veut la fin veut les moyens. On ne peut mettre en scène la misère de la banlieue sous de brillants atours.

Quant au sujet lui-même, il était de nature à faire du bien, il en a certainement fait; n'est-ce pas le plus bel éloge? Que de préventions contre l'Eglise, contre le « bourgeois » ne sont que la conséquence d'une méconnaissance totale de leurs qualités réelles et profondes et s'évanouissent à leur contact. Et que de caractères généreux, d'âmes nobles éprises d'idéal ne découvre-t-on pas sous l'écorce grossière du faubourien?

Les personnages ont été fort bien campés. Qui se souviendra de l'« ami Julot », bourgeois, qui n'ignore, de « Bibi », nouveau St-Paul, du « père Didier », type même du mondain viveur et dévergondé, déchu de son ancienne splendeur, désabusé et nihiliste, mais que le souvenir de sa pieuse enfance et la voix désintéressée d'un prêtre ramènent au bercail du Père, de ce prêtre enfin, dont la tendre sollicitude ne se rebute devant aucun affront et qui, tel St-Pierre, prêt à désespérer, est maintenu à son poste à l'ouïe de la parole divine. Quant aux rôles féminins, ils furent tenus avec une aisance remarquable; « madame Ugène » s'est immortalisée.

Pièce sociale d'un puissant intérêt, « Notre-Dame de la Mouise » aura provoqué chez beaucoup un salutaire retour sur soi-même et facilite peut-être bien des rapprochements.

Tout au plus estimons-nous que la pièce n'est guère pour les enfants, trop facilement frappés par les paroles sectaires, mais peu aptes à comprendre le sens et la portée des conversations finales.

Cette réserve faite — et c'est la seule — nous n'avons que félicitations à adresser à la vaillante troupe d'amateurs que facilement on eût pris pour des professionnels, et remerciements au Cercle catholique de Monthey, accompagné du vœu que son action rayonne de plus en plus pour le bien des populations sur qui elle s'exerce.

Rappelons enfin le déstintéressement de nos amis de Monthey qui affectaient leurs recettes à l'Institut des sourds-muets du Bouveret. C'est un geste qui les honore et un bel exemple de générosité. *A.*

PROFITEZ
de la LIQUIDATION TOTALE
des **Magasins**
G. Tavernier & H. Favre, Gd-Pont
— **Sion** —
Complets— Pantalons — Manteaux
Rabais jusqu'au 50%

Notre grand Concours

Comme les années précédentes, la « Feuille d'Avis du Valais » organise un grand concours doté d'importantes primes.

Deux tirages sont prévus.

Le **premier tirage** est fixé au 20 décembre et comporte 10 billets à la Loterie de la Suisse romande (1re tranche). Les 10 gagnants recevront leur billet sous pli recommandé le 21 décembre et pourront, par conséquent, participer au grand tirage de la loterie romande qui aura lieu à Sion le 22 décembre.

La date du **deuxième tirage** de notre concours est fixée à fin janvier.

Voici la liste des primes:

1re prime	fr.	100.—
2me »	»	50.—
3me »	»	25.—
4me »	»	15.—
5me »	»	10.—

Les 10 primes suivantes se composent de 10 billets de la Loterie de la Suisse romande (2me tranche).

Notre concours prévoit donc 2 tirages avec un total de 25 primes.

Règlement du concours

1. Donner la solution à notre devinette;
2. Indiquer le nombre des participants au concours.

Les 25 gagnants seront ceux qui auront d'abord trouvé la solution exacte de la devinette et qui auront ensuite donner les chiffres les plus rapprochés du nombre des solutions justes et du nombre des participants au concours.

Devinette

Mon premier sert à coller.
Mon deuxième est une note de musique, la 6me de la gamme.
Mon troisième est la syllabe « bo ».
Mon quatrième est un petit animal rongeur très répandu qui s'apparente à la souris.
Mon dernier est le nom de la capitale du canton du Valais.
Mon tout représente le régime politique sous lequel nous vivons actuellement en Valais, ensuite de l'entente entre radicaux et conservateurs.

Avec un peu de réflexion et de patience, nous pensons que tous nos fidèles abonnés nous adresserons des solutions justes.

Peuvent participer à ce concours et aux deux tirages: tous les abonnés anciens et nouveaux à la « Feuille d'Avis du Valais » qui auront payé leur abonnement pour 1938.

Ne perdez pas cette occasion de gagner un prix intéressant tout en vous amusant.

Quelqu'un gagnera le premier lot de fr. 250,000.— de la Loterie romande. Pourquoi ne serait-ce pas vous!...

Ce concours est gratuit, il suffit de payer son abonnement. Profitez-en!

Afin de simplifier notre besogne, nos abonnés sont priés de remplir le bulletin ci-contre et nous l'adresser au plus vite sous enveloppe affranchie avec la mention: « Concours ».

BUTTETIN A DECOUPER

Je déclare avoir payé mon abonnement au « Journal et Feuille d'Avis du Valais » pour 1938, ainsi que pour les années précédentes et avoir droit au concours.

1re solution
(Devinette)

2me solution
(Nombre de participants)

Nom de l'abonné:

Prénom:

Adresse exacte:

(Ecrire très lisiblement)

Ce concours est interdit au personnel et à la rédaction de la « Feuille d'Avis ».

Les prix seront attribués par un jury impartial assisté d'un notaire.

BULLETIN A DÉCOUPER

pour les personnes ne recevant pas encore la « Feuille d'Avis »

Je déclare souscrire à un abonnement au

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

dès ce jour, pour l'année 1938.

Le journal me sera adressé **gratuitement** jusqu'à fin décembre.

Par ce même courrier, je verse à votre compte de chèques postaux IIc 84 Sion, le montant de

* fr. 8.— sans bulletin,
* fr. 12,50 avec bulletin.

pour l'année 1938.

* Biffer ce qui ne convient pas.

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

.....

(Très lisible)

Adresser le présent bulletin dans une enveloppe non fermée, affranchie de 5 cts. à

l'Administration du Journal et Feuille d'Avis du Valais
Sion

LE PARTI CONSERVATEUR ET LA VOTATION DU 28 NOVEMBRE

Le comité cantonal du parti conservateur a décidé, après une longue discussion, de proclamer la liberté de vote en ce qui concerne l'initiative Fonjallaz et consorts qui sera soumise au peuple le 28 novembre prochain.

LA RENTRÉE DE M. JOSEPH KUNTSCHEN AU CONSEIL NATIONAL

Nous sommes heureux d'apprendre que le parti conservateur a décidé de présenter M. Joseph Kuntschen, notre distingué président de la Ville, comme successeur, au Conseil national, de M. André Germanier, démissionnaire. M. Joseph Kuntschen avait été élu en 1935 mais s'était désisté en faveur de M. Métry, aujourd'hui décédé.

M. Kuntschen regagne donc un poste qui lui revenait de droit et ainsi tout est bien.

Après MARIUS et FANNY
CÉSAR
de Marcel PAGNOL

1
Avez-vous des douleurs pendant votre travail ?

Retrouvez de nouveau la joie de vivre!

Le commerçant, le vendeur, le laitier, le garçon de café, le charcutier, tous doivent toujours être empressés et aimables envers leurs clients. Mais c'est parfois si difficile. Que ce soit une attaque de migraine, de rhumatisme ou de goutte, des douleurs nerveuses de toute espèce vous assaillent et rendent le service presqu'impossible, à chaque mouvement il vous faut serrer les dents. Tout cela vous pouvez l'éviter, aidez-vous! Togal agit rapidement contre toutes les douleurs des membres, des articulations et de la tête, contre tous les refroidissements. 7,000 médecins et plus encore ont exprimé de façon reconnaissante et élogieuse les bienfaits du Togal. Faites aujourd'hui encore un essai. Mais n'achetez que Togal. Chaque pharmacie vend Togal au prix de Fr. 1.60.

Une occasion ! . . .
à ne pas manquer:
asseyer sa chance le 13 novembre
au **LOTO DE LA PEDALE**

AU F.-C. SION

Dimanche, la première équipe de notre Club local se rendra dans le canton de Vaud où elle doit rencontrer sur son terrain l'équipe réserve de Vevey. La tâche de nos joueurs ne sera pas facile et il faudra travailler dès le début de la partie pour retourner à Sion avec un résultat favorable. Nous ne connaissons pas la composition de l'équipe qui a été mobilisée par la commission de jeu, mais nous espérons que des modifications auront été prevues dans la ligne d'avants sans pour cela « chambarder » toutes les autres lignes. La situation actuelle de nos joueurs au classement est excellente et si après-demain nous arrachons un ou deux points au grand club de Vevey-la-Jolie, Sion pourra prétendre jouer un rôle de premier plan dans le championnat suisse. *Fr.*

EXPOSITION DE TABLEAUX

On peut voir, ces jours, dans les vitrines de la librairie Mussler, à Sion, deux toiles à l'huile. Avec plaisirs, on reconnaît sur l'une d'elles le regretté colonel Joseph Ribordy. Le portrait a été exécuté d'après une photographie et fait revivre, d'une manière particulièrement expressive, les traits énergiques de l'ancien commandant de brigade.

Le second, qui représente le grand banneret J. Etienne Allet, est une reproduction d'un portrait du XVIIIme siècle.

Ces deux toiles, œuvre des Rdes Dames Franciscaines de la Planta, font le plus grand bonneur au talent délicat et nuancé de l'artiste qui les a peintes.

Samedi 13 nov. — Au Café du
Dès 17 h. — Grand-Pont

LOTO DE LA PÉDALE

AU LOTO DE LA PEDALE

Samedi, les sportifs seront tous au Café du Grand-Pont

C'est demain, samedi 13 novembre, que la Pédale sédunoise organise son loto au Café du Grand-Pont. Non seulement les amis du cyclisme, non seulement les sportifs de notre ville, mais toute la population sédunoise tiendra à manifester à cette vaillante société sa sympathie en répondant nombreux à l'appel qui vient d'être lancé par les organisateurs de cette manifestation. Et demain, chacun voudra à passer quelques instants au milieu des « poulains » de M. Joseph Gaspoz.

La Pédale sédunoise a droit à la reconnaissance du public valaisan; par l'organisation de l'étape du Tour de Suisse, elle a fait connaître le Valais à quantité de coureurs et suiveurs suisses et étrangers et ainsi elle a travaillé d'une manière active pour notre tourisme cantonal.

MM. Gaspoz et Michel Tavernier, qui travaillent depuis plusieurs jours en vue de la réussite complète de la journée du 13 novembre peuvent être assurés que leurs efforts trouveront la récompense qu'ils méritent. Les lots sont superbes; le prix de la carte à la portée de toutes les bourses, c'est donc un succès assuré pour nos amis cyclistes. *Fr*

FROMAGE EXTRA GRAS à l'Epicerie fine EXQUIS

UN EFFORT A ENCOURAGER

« C'est le problème même de la France qui serait posé par le conflit idéologique auquel nous assistons en Espagne ».

Cette phrase prononcée dimanche par M. Flandin au congrès de l'Alliance démocratique a été rapportée par tous les journaux comme une constatation banale. Les journaux de notre pays auraient pu ajouter que le problème de la Suisse n'est pas différent. En Suisse comme en France, le grand danger est de voir s'élargir le fossé qui sépare déjà la gauche et la droite. Mais nous croyons qu'en Suisse le danger peut encore être conjuré.

Les solutions proposées jusqu'ici sont, en général, très simples, si l'on va au fond des choses. D'un côté, l'on dit en somme: il faut faire passer la gauche à droite et il n'y aura plus de fossé. De l'autre côté, on dit justement le contraire! Et des deux côtés, la menace gronde et grondera de plus en plus: si vous ne voulez pas entendre raison, finalement on prendra les grands moyens. Les uns et les autres étant sûrs de posséder toute la vérité, se croient dispensés de fournir un effort de compréhension. Et de part et d'autre on s'exaspère de n'être pas compris!

Où cela nous conduirait-il? Voyez l'Espagne! Voyez la France!

N'y a-t-il pas une troisième voie? Il faut le souhaiter. Il faut surtout encourager ceux qui travaillent à nous la découvrir.

Les groupes « **Esprit** » qui réunissent sur des positions personnalistes bien définies des hommes de tous les milieux et de tous les partis, recherchent cette troisième voie, en dehors de toute action de parti.

A propos du numéro spécial « **Personne et Fédéralisme** » où sont envisagés de façon nouvelle et approfondie les grands problèmes suisses, la presse de toute tendance a salué avec sympathie leur effort et lui a accordé une attention très sérieuse. La « Gazette de Lausanne » n'a pas craint d'affirmer qu'on pouvait voir dans la conception d'ensemble du mouvement et dans les tâches concrètes qu'il nous présente, le point de départ d'un réveil de notre vraie conscience nationale.

Les méthodes d'action que l'on se permet à « Esprit » semblent d'abord lentes et peu éclatantes. Il suffira que les voies suivies soient justes et droites. Si les positions présentées répondent réellement à la vérité et à nos besoins nationaux, la sagesse du peuple suisse agira elle-même. Puisse-t-elle être réveillée à temps!

De ce point de vue, nous devons nous réjouir que les groupes « Esprit » ne se soient pas satisfaits de l'accueil flatteur qu'on a réservé à leur travail: ils poursuivent leur tâche constructive. Pour activer le rayonnement de leurs idées, ils ont organisé dans toute la Suisse une tournée de conférences.

En Valais, une conférence sera donnée lundi soir, 15 novembre au Casino de Sion. Présenté par MM. Mce Zermatten, Emmanuel Mounier, directeur de la revue et du mouvement « Esprit » parlera des « **Voies de la Révolution** ».

Le groupe « Esprit » de Sion mérite certainement d'être félicité de son initiative désintéressée. Il aura contribué à élever et à orienter le complexe et très grave débat qui divise notre pays, notre canton, notre ville.

A. E.

SOUMISSION

L'Hôpital Asile de Sion met en soumission environ 25 m3 bois épicéa et sapin se trouvant au Mayen d'en haut sur le chemin dit Ziffeuse. (Voir Bulletin du 12 novembre).

Prochainement Confiserie TAIRRAZ, Rue de Lausanne

LOTO DE LA GYM-DAMES

C'est donc dimanche le 14 novembre, que la Société de Gym Dames de Sion organise son loto, au café du Grand-Pont.

Comme ces années dernières, ses tableaux de prix seront garnis d'innombrables et magnifiques lots, que chacun pourra admirer dans la vitrine de la papeterie Pfefferlé.

En plus, les poulets, salamis, saucissons et autres agréables victuailles ne se compteront plus, il y en aura pour tout le monde et sûrement à profusion.

A tous les amis et sympathisants du beau sport de la gymnastique nous donnons donc rendez-vous dimanche 14 novembre, dès 17 heures, au Café du Grand Pont. Le Comité.

L'APÉRITIF „LUX" maintient sa position, grâce à ses qualités toniques et digestives

Se boit également au siphon ou à l'eau minérale.

COLLISION

Place de la Gare

Un cycliste, M. Perrier Léon, domicilié aux Iles, à Sion, a été accroché hier sur la place de la gare par la voiture de M. Praz, architecte en notre ville.

L'automobile reculait pour garer sa voiture. La roue avant et la fourche de la bicyclette sont fauchées et une boille de lait que portait le malheureux cycliste a été renversée.

PARC DES SPORTS — SION
Dimanche 14 novembre, dès 13 h. 30
2 matchs intéressants
Sion II-Ardon I
Sion Jun.-Monthey Jun.

SERVICE DE DESINFECTION

Au sujet de l'article que notre rédaction a fait paraître dans notre numéro du 8 novembre, nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

A la suite d'un article intitulé « Service de désinfection » paru dans votre numéro du 8 novembre, on nous demande de différents côtés si nous ne nous sentons pas particulièrement visés.

Nous osons espérer que vous voudrez bien nous accorder l'hospitalité de vos colonnes pour faire une petite mise au point.

1) Depuis plus de 3 ans, le « Service AGA » fonctionne sur la place de Sion et dans tout le canton, à l'entière satisfaction de sa clientèle.

2) Il est duement autorisé par les autorités compétentes.

3) Aucune désinfection n'est effectuée à Sion par notre service, sans visa du commissaire de police, ou de celui du président de la Commune dans laquelle nous sommes appelés à opérer.

4) En ce qui concerne les prix « hors proportions », notre tarif (qui est de 20% en-dessous de celui de toutes les maisons similaires de Suisse romande), a été déposé à la Commission de Salubrité dès le début de notre exploitation. Nous l'avons maintenu malgré la hausse constante des produits que nous utilisons et, comme vous l'avez écrit: « les risques du métier ».

5) Nous donnons toujours une garantie écrite de notre travail.

Ceci dit, nous abondons dans le sens de votre article, en ce qui concerne les mesures prises par différents cantons et spécialement de la décision du Service d'hygiène de la ville de Lausanne, que vous avez reproduite dans le numéro précité de votre journal, décision qui, avec celle de la désinfection obligatoire des vêtements et meubles d'occasion nous aimerions voir être prise et appliquée chez nous.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

Service « AGA » Sion.

N. de la R. — Nous tenons à faire remarquer à notre correspondant que le service AGA n'a certainement pas été visé dans notre article. Nous connaissons le sérieux avec lequel le dit service travaille sur la place de Sion et nous serions — pour notre part — heureux qu'il soit autorisé à continuer son activité sous le nouveau régime que nous préconisons. *Fr.*

PROCHAINEMENT — *Le triomphe de FERNANDEL*

IGNACE

VOICI VENIR L'HIVER!...
LE FROID... LA NEIGE...
PENSEZ AUX PETITS OISEAUX

Dernières nouvelles

UN COUP D'ETAT AU BRESIL

Un Etat corporatif

Les journaux de Buenos-Ayres annoncent qu'un coup d'Etat s'est produit au Brésil. Une nouvelle constitution sera proclamée qui annoncera que le Brésil deviendra un Etat corporatif sous la présidence de M. Gertulio Vargas qui demeurera indéfiniment au pouvoir.

La nouvelle constitution

La nouvelle Constitution brésilienne prévoit la réintroduction de la peine capitale pour les cas de haute trahison, de rébellion et de meurtre.

En outre, les banques et compagnies d'assurances seraient nationalisées. Des commissaires gouvernementaux ont été institués à Bahia et à Pernambouc, où les gouverneurs n'ont pas annoncé leur solidarité avec le président de la Confédération brésilienne, ainsi qu'à Rio-de-Janeiro 870 personnes ont été jusqu'ici arrêtées au cours de la lutte contre le communisme.

Parmi tous les gouverneurs des Etats du Brésil, seuls ceux des Etats de Bahia et de Pernambouc se sont démis de leurs fonctions.

PHARMACIE DE SERVICE.

Service de nuit:
Pharmacie ZIMMERMANN (Tél. 36).

Dimanche, 14 novembre
PHARMACIE ALLET (téléphone No 71).

SERVICES RELIGIEUX

Dimanche, 14 novembre

A la cathédrale. — 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, et 7 h. ½ messes basses. 7 h. messe et communion générale des jeunes filles. 8 h. ½ messe chantée, sermon allemand. 10 h., grand' messe, sermon français. 11 h. ½ messe basse, sermon allemand.

Le soir. — 4 h., vêpres. — 6 h. chapelet et bénédiction.

EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE

Sion: 9 Uhr 45, Gottesdienst und Abendmahl. (Pfarrer Rohr, aus Spiez).
11 h. Ecole du dimanche.
Saxon: 9 h. 45, Culte anniversaire de la Réformation. Sainte-Cène.
11 h. Ecole du dimanche.

ESCARGOTS BOUCHÉS
SONT achetés: petits 80 ct. le kg.; gros Fr. 1.— le kg.
A. Rochat-Michel
(G. MARTIN, succ.)
Les Charbonnières (Vaud)
Expéditions en P. V. Gare Cossonay

M. **JEAN BERTHON**, inst. retraité, domicilié à Vernamiège, informe ses connaissances et le public en général qu'il s'occupera dorénavant d'affaires:
Assurances, encaissements, questions juridiques avec le concours d'un avocat réputé
Lui téléphoner à **Vernamiège** ou à **Nax**.
Tarifs réduits
Discrétion absolue.

A VENDRE
grand de garderobe et table noyer massif. Rue de Conthey 20, 1er, gauche.
Suite à Sion grande

Agriculteurs, si vous voulez une montre solide et qui marche, adressez-vous à l'horlogerie
Alex. RICHARD
Rue de Conthey — SION
Montres **Cortébert**
Toutes réparations

Jeune fille
honnête, travailleuse et aimant les enfants, est demandée pour ménage à la campagne. Gage: 50 fr. par mois. S'adresser à Mme Eugenne Tapernoux, Hauteville, St-Légier s. Vevey.

L'Anthracine

Mettez vos pieds au chaud
BAS DE LAINES EN TOUS GENRES
Magasin spécial de bas
Mme LORETAN, SION
GRAND-PONT
Carcasses et Confection d'abat-jour, coussins
Cosis-Fournitures

Dépôt
On demande à louer tout de suite, à proximité de la ville, local pas cher, pouvant servir de dépôt vieux matériel. S'adr. Journal.

Jeunes intellectuels
trouveraient occupation rémunératrice dans travail commercial.
Ecrire à Case postale 5785, Sion.

Exposition J.-A. Mussler au Casino - Sion
ouverte le dimanche matin

Accordéons
diatoniques et chromatiques des meilleures marques — Méthodes, musique, leçons
DISQUES ET CHANSONS TOUS GENRES
Magasins Fessler
Martigny et Sion

Permanente
avec
Appareil „Diamene"
Le meilleur sans fil au monde défiant toute concurrence
Chez
R. Gapany
Coiffeur - SION - Tél. 7.52

Echarpes nouvelles

Echarpes pour enfant, jolis écossais, nouveaux —.95
Echarpes pure laine écossais de la saison 1.25
Echarpes en soie nat., rayures bayadères 3.75
Echarpes, beau tricot laine, toutes variétés mode 4.50
Echarpes, superbe qualité, pure laine, dernière nouveauté 4.90
Echarpes en beau tissu écossais, tons mode 5.50

MAGASINS **GONSET** S.A.
FACE A L'HOTEL DE VILLE, SION

A LOUER
une grange écurie pouvant servir d'entrepôt.
S'adr. Hischier Joseph, rue Porte-Neuves, Sion.

A VENDRE
trois chars de litière.
S'adr. au bureau du journal.

Quelques commandes encore et le tirage aura lieu de suite, dans tous les cas au plus tard irrévocablement le 15 décembre 1937 car il ne reste à vendre plus que le

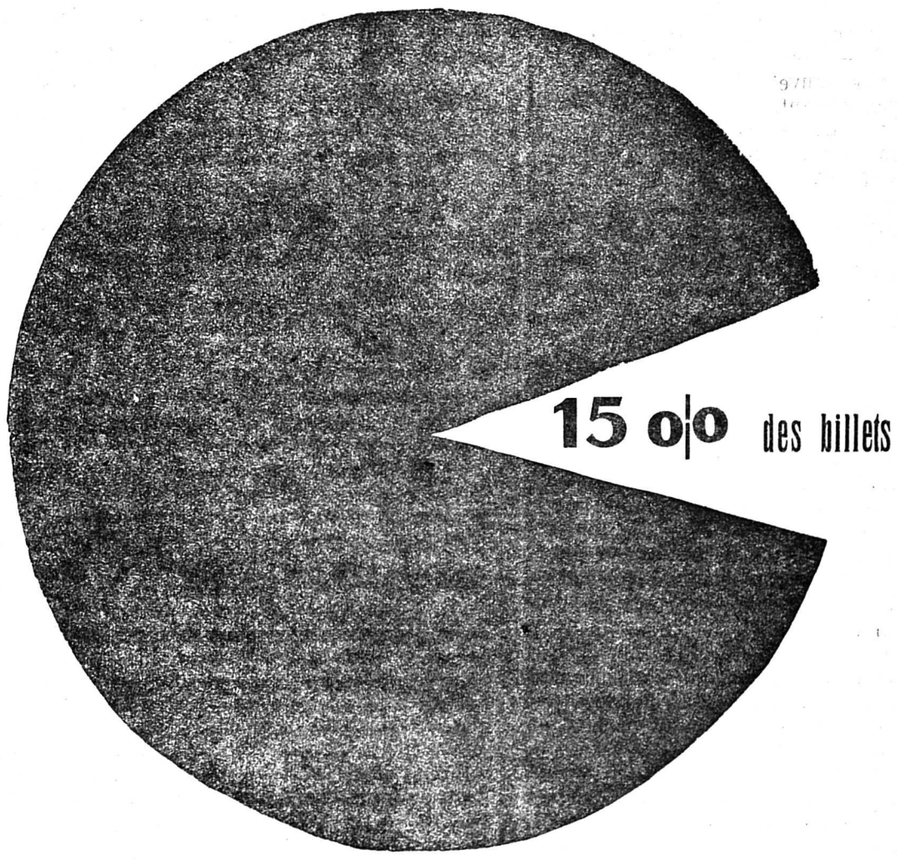

Loterie VERBANO, Locarno
Veuillez m'envoyer contre remboursement
— billets à 1 fr. plus — billets gratuits
Noms
Adresse

LOTERIE
Verbano
LOCARNO
Chèques post. XI 26

Lots principaux
50.000.-
10.000.-
5.000.-
etc., etc.

Importante Société suisse d'Assurances sur la vie engagerait **de suite** pour son service principal
Inspecteur-Acquisiteur
avec domicile Sion ou Sierre. Fixe et frais. **Discrétion absolue.**
Faire offres par écrit avec curriculum vitae, sous P 480-4 S Publicitas, Sion.

Demandez Le Journal et Feuille d'Avis du Valais

A VENDRE
race Faverolle, superbes poulettes 1937 en ponte; magnifiques coqs reproducteurs, ainsi que poules de 1936.
Echenard, maison Vve Follonier, Sion.

A LOUER
une chambre meublée ou non. Adresse Maison Laiterie de Sion, 3me étage.

Fourneaux

Potagers garnis

Calorifères

TUYAUX DE FUMÉE

en tous genres.

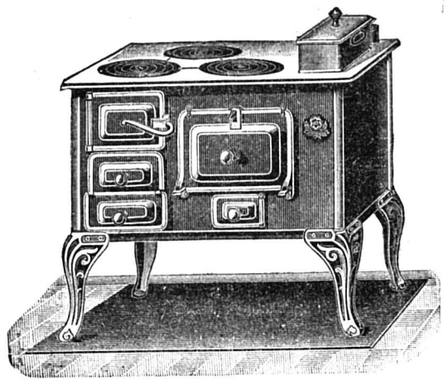

Pfefferlé & Cie Sion

LA GALERIE

DES OPTIMISTES INCONNUS

La galerie des optimistes inconnus

La galerie des optimistes inconnus de ces gens résolus qui savent saisir l'occasion aux cheveux et s'assurer par un billet gagnant, l'aisance et la joie de vivre — s'enrichira le 25 novembre d'un nouveau portrait.

Ce portrait sera-t-il le vôtre?

Le cadre en est prêt. Etudiez le plan de tirage richement doté. Qui pourra encore hésiter? Sûrement pas vous si vous êtes un optimiste convaincu.

Alors, allez-y

ARVE 2

Tirage 25 novembre définitif et irrévocable!

100000	50000
4 x 20000	10 x 10000
20 x 5000	20 x 2000
40 x 1000	100 x 500 etc.

Prix du billet frs. 10.—, la série de 10 billets frs. 100.— contient au moins un gagnant garanti. **Compte de chèques postaux VII 6700** (ajouter 40 cts. pour les frais de port s.v.p.) Nous acceptons en payement les billets gagnants des autres loteries suisses. Envoi aussi contre remboursement. **Bureau de la Loterie ARVE,** Hirschmattstrasse 13, **Lucerne,** Téléphone 25.992.

55% de l'émission, soit frs. 1,100,000 seront versés aux gagnants, sans **aucune retenue fiscale** par la Banque Cantonale Lucernoise.

Caisse d'Epargne du Valais **Saxon**

Société mutuelle

19 Agences dans le canton

Fondée en 1876 par la Fédération des Sociétés de Secours Mutuels du Valais

Contrôle officiel permanent

Prêts hypothécaires et sous toutes autres formes aux conditions les plus avantageuses

Dépôts à terme, en c/c à vue et à préavis, et sur carnets d'Epargne, avec privilège légal

Avis

L'Office des Poursuites de Sion vendra par voie d'enchères publiques, le 13 novembre, dès 9 heures, les marchandises se trouvant dans le magasin de primeurs appartenant à M. Nigg Olivier, d'Olivier, à la Rue du Rhône, à Sion.

Sion, le 11 nov. 1937.

I. Mariéthod, préposé.

AUTOMOBILISTES, SOYEZ PRUDENTS!

Je cherche

journées de lessive ou nettoyage.

Mme Ebener, rue St-Théodule, Sion.

L'Anthracine

Timbres caoutchouc

S'adr.: bureau du journal.

A vendre

à bonne condition **un taureau** de 23 mois, avec croix fédérale à 81 points. Bonne ascendance. Visible à la foire de Sion, samedi 13 novembre.

S'adr.: bureau du journal.

Association

Cafetier restaurateur installé depuis plusieurs années à Genève, cherche associé avec apport de 7000-9000. Affaire très intéressante. Offres sous chiffre E. 40856 X, Publicitas, Genève.

Fumier

de vache à vendre. Toute quantité. On se charge du transport.

S'adr. au bureau du Journal.

APPARTEMENT

moderne 5 pièces à louer.

S'adresser Mme Berto Grasso, Sion.

Avis

Qui prêterait

contre bonne garantie 1er rang, frs. 12,000.— (douze mille francs). S'adres. sous chiffre P. 4870 S., à Publicitas, Sion.

L'Anthracine

APPARTEMENT

à louer de 4 chambres, tout confort. Prix avantageux.

S'adr.: bureau du journal.

Boucherie Chevaline Populaire

Rue du Rhône 5, vous trouverez: viande hâchée, par 5 k. fr. 1.20 le k., viande en morceaux, fr. 1.40, 1,60 et 2.— le k., viande à saler fr. 1.60, 2.— le kg. Lard blanc. — Boyaux.

A LOUER

Boxe chauffé

à partir du 1er janvier.

S'adr. **Pierre Jost, Sion.**

APPARTEMENTS

A LOUER

aux Mayennets, 2 et 3 pièces, tout confort.

S'adresser **Francioli, Portes-Neuves, Sion.**

TOUS IMPRIMÉS

S'adr.: bureau du journal.

La disparition du guide Pierre George, d'Evolène

Correspondance particulière

Pierre George, gardien de la Cabane Bertol, propriété de la section neuchâteloise du Club Alpin, a disparu:

Le mardi 7 septembre, à 18 h. 30, il quittait la cabane pour descendre à Arolla. Il y avait, en ce moment, à Bertol, son cousin Jean George, guide, qui accompagnait deux Anglais. Pierre George alluma le feu, puis, avant de partir, il dit à son cousin: « Laisse tout en désordre, ne t'inquiète pas, je remonterai demain ».

Le lendemain, des touristes trouvèrent la cabane telle que le gardien l'avait laissée. Ils continuèrent leur excursion, sans se soucier de l'absence du gardien, pensant qu'il accompagnait une caravane, comme cela lui arrive quelquefois.

Ce n'est que le samedi qu'on s'informa de l'absence de Pierre George. On apprit alors qu'il était descendu mardi soir à Arolla et qu'on ne l'avait pas revu.

Tous les guides, porteurs, montagnards sont alertés. Pendant une semaine, ils sondent tous les couloirs, toutes les crevasses, certains ne craignant pas de descendre à la corde jusqu'à 40 m. où ils ne trouvèrent, hélas! que des cannes et quelques piolets.

Epuisés, ils abandonnèrent leurs recherches. Pendant un intervalle, il tombe un mètre de neige. Malgré cet obstacle, ils appellent le sourcier Gaillard, d'Ardon, qui n'a pas craint, malgré ses 60 ans, de braver la tempête, pour aider aux recherches: le pendule désigne une des crevasses comblées de neige. Alors, ces dévoués sauveteurs (une centaine) se relayant la déblaient complètement jusqu'à une profondeur de 15 m. environ. Ils espéraient en vain, mais avec l'énergie du désespoir, découvrir, au fond de cette tombe glacée, leur ami disparu.

Dans ces circonstances tragiques, ils n'épargnèrent ni leur temps, ni leur peine. Bravant le danger et oubliant les discordes qui les divisaient, ils s'unirent dans le malheur et mirent toute leur force et tout leur cœur pour courir porter leur secours.

Au mois d'août prochain, ils reprendront leurs recherches, car ils ne peuvent admettre que le froid linceul recouvre à jamais leur ami.

Honneur à ces êtres obstinés, fidèles au devoir, leur seconde patrie; ils veulent, au prix de n'importe quel sacrifice, rapporter à sa femme et à ses trois enfants (l'aîné a cinq ans) le cadavre de l'époux et du père.

Forclaz d'Hérens, oct. 1397.

Louis Gianoli.

LA GUERRE D'ESPAGNE

Du front des Asturies — où des combats violents ont récemment eu lieu — voici une photographie d'une position prise par les nationaux et sur laquelle flotte leur drapeau

UNE HEUREUSE VEILLE DE NOEL

La population valaisanne a appris, avec une très vive satisfaction, que la capitale du canton, Sion, avait été désignée par le sort pour le tirage de la première tranche de la Loterie de la Suisse romande.

Les optimistes, et ils sont nombreux, voient dans ce fait un heureux présage: certains d'entre eux, experts en astrologie, affirment que le gros lot restera dans le Vieux Pays.

C'est sans doute la raison pour laquelle la vente des billets s'est accrue dans une forte proportion.

Tous ceux qui connaissent l'hospitalité valaisanne et tout spécialement l'amabilité des Sédunois, se réjouissent déjà d'assister au tirage qui, peut-être, remplira leur portefeuille.

Le 22 décembre est bientôt là.....

Nombreuses sont les familles qui conservent soigneusement dans leur coffret un ou deux de ces billets roses qui font germer tant de projets qui ne seront pas tous, soyez-en certains, des châteaux en Espagne.

Les heureux gagnants auront immédiatement l'occasion de faire un bon emploi de cet argent tombé du ciel. Ils pourront augmenter et la valeur et le nombre des cadeaux qu'ils se font la joie d'offrir à leurs parents et amis, à l'occasion de la fête de Noël, et ils n'oublieront pas de penser aux pauvres et aux malheureux.

Le commerce valaisan, lui aussi, y trouvera son compte; parce qu'une partie de l'argent gagné par les habitants du Valais, lui reviendra, et les Sédunois tout spécialement, parce que les établissements financiers feront le 22 décembre, ce qu'il est convenu d'appeler une bonne journée. C'est pourquoi Sion aura à cœur d'être en tête des villes valaisannes pour le nombre de billets vendus et, comme Sierre, St-Maurice, Martigny, Monthey, Brigue et Viège, ne voudront point se laisser devancer par la capitale, nous allons assister à une lutte intéressante.

Et puis, ne l'oublions pas, la Loterie de la Suisse romande permettra presque sûrement de construire le sanatorium attendu avec impatience par des centaines de malades et des milliers de parents qui se réjouissent de la guérison de ceux qui leur tiennent à cœur.

Créations d'occasion de travail

Depuis de nombreuses années, nos autorités s'efforcent de trouver de nouvelles occasions de travail aux fins de lutter contre le chômage qui frappe si douloureusement un grand nombre de nos compatriotes. De nombreuses initiatives et beaucoup de courage ont abouti, grâce à l'appui de nos édiles, à la mise en activité de nouvelles usines. Dans la plupart des cas ces usines lancent ou vont lancer des produits que nous importions jusqu'ici.

Ces initiatives méritent d'être encouragées et connues. Le consommateur suisse, justement averti, saura le moment venu apprécier le travail de ses concitoyens!

* * *

Une nouvelle grande industrie vient de naître en Suisse: celle des produits sensibles pour la photographie. Ayant constaté que notre pays était entièrement tributaire de l'étranger dans ce domaine et que nos importations de papiers et films sensibles se chiffraient par millions annuellement, un groupe de financiers et d'industriels Romands et Bâlois décida la création, en octobre 1935, d'une Société en vue de la fabrication de ces produits. Cette Société choisit Fribourg comme siège social, tant en raison de la situation centrale de cette ville que de la qualité de sa main d'œuvre déjà spécialisée dans les cartonnages.

Dès octobre 1935, la nouvelle société, qui avait su s'attacher quelques techniciens étrangers bénéficiant d'une large et ancienne expérience, procédait sans bruit à la construction et à l'aménagement des bâtiments de la fabrique et à l'installation des machines spéciales nécessaires, et dès mai dernier, elle pouvait lancer sur le marché la riche gamme de ses papiers sensibles, totalisant près de 140 sortes de papiers et cartons différents.

On pourra juger du magnifique effort fourni par cette entreprise en considérant les chiffres suivants qui prouvent bien que ses créateurs n'ont rien négligé pour en faire une industrie de premier plan, capable de soutenir facilemnt la concurrence étrangère:

Les bâtiments occupés par la nouvelle fabrique ont coûté près de 1,200,000.— francs et couvrent une superficie de 3100 m2. La surface des locaux utilisables est d'environ 8000 m2 et celle des locaux déjà occupés par les services de fabrication actuels, est de 6000 m2. Près de frs. 500,000.— ont, en outre été immobilisés en installations industrielles. Celles-ci ont été conçues selon les derniers perfectionnements de la technique et l'application de l'électricité a été généralisée dans toute l'usine. L'adoption de ce principe a permis d'obtenir des résultats surprenants dans le domaine du contrôle automatique des fabrications, qu'il s'agisse de la cuisson des émulsions, de la production du froid nécessaire au conditionnement des chambres de conservation, comme du filtrage et du conditionnement d'air des installations de séchage, tous facteurs importants d'une parfaite régularité de fabrication.

La capacité de production de cette usine est considérable. Elle est outillée pour produire plus d'un million de mètres carrés de papier annuellement et près de 200,000 mètres carrés de films. C'est dire qu'elle peut non seulement subvenir en principe à la majeure partie des besoins du pays, mais encore travailler pour l'exportation, ce qui est du plus haut intérêt pour l'économie suisse en général. On nous signale d'ailleurs que la Société en question a déjà exporté d'importants contingents de films.

Après avoir mis au point et parachevé les installations de fabrication de papiers et cartons, ces industriels ont procédé à l'aménagement de la fabrication du film. Ils viennent de lancer sur le marché le rool-film orthochromatique et entreprendront, au cours de ces prochains mois, la fabrication du rool-film panchromatique, du film cinématographique négatif et positif, du film technique pour les arts graphiques et du film Röntgen. L'exécution de ce magnifique programme permettra de ranger cette nouvelle entreprise au nombre des grandes firmes mondiales de la branche.

La création de cette entreprise présente un intérêt particulier pour la ville et le canton de Fribourg. De nombreux chômeurs ont trouvé un emploi. Le développement normal des affaires permettra l'engagement de nouveaux ouvriers et employés. La nouvelle usine aura contribué ainsi à résorber le chômage qui a si durement sévi à Fribourg, comme ailleurs.

P.

Piétons !

Regardez à gauche, puis à droite, avant de traverser une artère. Soyez toujours prudents aux carrefours!

Cartes des Vins

Très jolie présentation en 3 couleurs

L'IMPRIMERIE DE LA « FEUILLE D'AVIS »

Moins cher que le Café Hag? - Qu'à cela ne tienne... Notre mélange Sanka-Brésil sans caféine ne coûte que 95 centimes le paquet. Mais n'espérez pas trouver mieux que le Hag dont la qualité incomparable est le fruit d'une expérience de 30 ans. C'est pourquoi Hag reste sans égal.

CAFE HAG S.A. FELDMEILEN

La nouvelle réglementation relative à l'avancement dans notre armée

Le Conseil fédéral a approuvé mardi une volumineuse ordonnance sur l'avancement dans l'armée, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1938, avec quelques exceptions causées par l'adaptation à la période transitoire:

Les dispositions concernant la nouvelle réglementation relative à l'avancement étant fort longues, nous nous bornerons à en publier un résumé qui paraîtra en deux numéros.

Constatons, tout d'abord que si la nouvelle réglementation comporte des dispositions plus rigoureuses, une carrière plus rapide s'ouvre pour les hommes faisant preuve de capacité. Et c'est le gros avantage que comporte le nouveau programme de l'armée.

L'ordonnance règle tout d'abord l'échelle des grades, qui sont les suivants: 1) appointés; 2) sous-officiers: caporal, sergent, fourrier; sergent-major, adjudant-sous-officier; 3) officiers subalternes: lieutenant, 1er lieutenant; 4) capitaines; 5) officiers supérieurs; a) major. lieutenant-colonel, colonel; les commandants des brigades de montagne indépendantes portent le titre de « colonel brigadier »; b) colonel divisionnaire, colonel commandant de corps, général.

Le titulaire d'un grade le conserve même s'il n'exerce plus son commandement ou sa fonction. Les colonels brigadiers conservent leur titre.

Les dispositions générales sont suivies des articles concernant les appointés et les sous-officiers, des dispositions sur les conditions requises pour l'avancement à tous les grades de sous-officiers dans les différentes troupes (obtention du certificat de capacité), des dispositions sur l'installation et la promotion des officiers.

Viennent ensuite les nouvelles dispositions sur l'établissement et la communication des listes de qualification, l'inscription des notes et la communication aux subordonnés; enfin, les articles sur le transfert prématuré au landturm et le retrait du commandement.

Conditions requises à l'avancement

Voici, à titre d'exemple, les conditions requises pour l'avancement aux grades de sous-officier dans l'infanterie:

Au grade de *caporal*: Avoir fait l'école de sous-officier et obtenu le certificat de capacité de cette école. Les ordonnances de cuisine suivent, au lieu de l'école de sous-officiers le cours de chefs de cuisine; avoir obtenu le certificat de capacité dans ce cours.

Grade de *sergent*: Avoir fait, comme caporal, l'école de recrues et deux cours de répétition et obtenu le certificat dans le dernier cours. Les caporaux armuriers suivent un cours spécial qui remplace un des cours de répétition requis pour l'avancement; le certificat de capacité pour le grade de servent ne peut être délivré que dans ce cours.

Grade de *fourrier*: Avoir fait comme caporal 34 jours de service dans une école de recrues; le reste de cette école doit être accompli subséquemment, si l'école de fourrier n'est pas faite la même année ou l'année suivante au plus tard. Avoir accompli l'école de fourrier et fait comme sous-officier du service de fourrier dans une école de recrues. Avoir obtenu le certificat de capacité dans cette école.

Grade de *sergent-major*: Avoir fait dans le grade de sergent ou de fourrier du service de sergent-major dans une école de recrues et obtenu le certificat de capacité dans cette école. Peuvent aussi être convoqués à un service de sergent-major dans les écoles de recrues les caporaux qui ont fait comme tels une école de recrues et au moins un cours de répétition. Ces caporaux sont promus sergents après la première moitié de l'école s'ils sont aptes à devenir sergents-majors.

Grade d'*adjudant sous-officier*: Avoir fait dans le grade de sergent-major du service comme tel dans deux cours de répétition au moins. Avoir obtenu le certificat de capacité dans le dernier cours de répétition.

Grade de *lieutenant*: Avoir fait l'école de recrues comme caporal, avoir fait l'école d'officiers et obtenu le certificat de capacité dans cette école.

Premier-lieutenant: Revêtir le grade de lieutenant depuis cinq ans. L'officier doit accomplir l'école de tir I avant de faire l'école de recrues comme chef de section; avoir fait l'école de recrues comme chef de section; avoir accompli cinq cours de répétition, dont deux peuvent avoir été remplacés par le service prévu à l'article 43 d).

Capitaine: Revêtir le grade de premier-lieutenant depuis deux ans et avoir fait deux cours de répétition dont un peut avoir été remplacé par un autre service; avoir fait l'école de tir II.

Les officiers du téléphone remplacent cette école par le cours pour officiers de renseignements et accidents; avoir fait l'école centrale I; avoir fait du service comme commandant d'unité dans une école de sous-officiers et une école de recrues.

Major: Revêtir le grade de capitaine depuis huit ans; avoir fait sept cours de répétition dont quatre au moins en qualité de commandant d'unité; un de ces cours peut avoir été remplacé par un autre service; avoir fait l'école centrale II; avoir fait dans une école de recrues un service de quatre semaines comme commandant de bataillon.

Lieutenant-colonel: Revêtir le grade de major depuis cinq ans. Avoir fait quatre cours de répétition dont trois au moins en qualité de commandant de bataillon ou de groupe; un de ces cours peut avoir été remplacé par un autre service.

Colonel: Revêtir le grade de lieutenant-colonel depuis trois ans. Avoir fait deux cours de répétition; avoir commandé un corps de troupes comme major et lieutenant-colonel dans cinq cours de répétition au moins; avoir suivi le cours d'instruction tactique supérieur.

La promotion au grade de colonel ne peut toutefois avoir lieu que s'il est accompagné de l'attribution d'un commandement de régiment.

Les dispositions de l'ordonnance s'appliquent en réalité à la landwehr (pour l'infanterie seulement: à la landwehr premier ban), pour le landsturm (et pour l'infanterie également: la landwehr deuxième ban). Les promotions ne sont entraînées qu'une seule fois et cela qu'en cas de force majeure et après avoir revêtu le grade précédent pendant au moins huit ans. Il n'est pas nécessaire que d'autres conditions d'avancement soient remplies. (à suivre).

Pour une
BONNE RELIURE
adressez-vous seulement à
J. Suter-Savioz, relieur, **Sion**
En face de la Poste - ROUTE DE LAUSANNE

Automobilistes !

Ne stationnez pas sur les tronçons étroits ou dans les virages masqués. Vous supprimerez des risques d'accident.

La dernière aventure de Marlène Dietrich

Ou « Le Chevalier sans Armure »

I.

« Un jeune Anglais épris d'aventures devient en Russie membre de l'Intelligence service. Puis il s'affilie aux partis anarchistes et le gouvernement du Tzar l'envoie en Sibérie. La révolution le délivre et comme il essaie de regagner Moscou, il se trouve enveloppé dans la plus étonnante série d'aventures. Au cours de ses pérégrinations, il rencontre une aritocrate qui cherche à gagner la frontière et leur amour brille comme un pur diamant au milieu des souffrances et des angoisses qui leur sont infligées...

Voilà « Le Chevalier sans armure » ou si vous voulez bien, la dernière aventure de Marlène Dietrich....

Je pourrais vous parler aussi bien du deuxième grand succès de cet été: « Visages d'Orient », aux images magnifiques. Mon choix préfère s'égarer sur le Chevalier, dont personne ne parle plus.

Au-delà de la critique une chose m'intéresse particulièrement: la possibilité de donner aux publics de nos contrées, par delà la volonté des loueurs et des chargés de publicité, des séries plus suivies de distractions valables.

Voici en quels termes un critique de la radio parlait du « Chevalier sans armure ». « Malgré son manque flagrant de nouveauté, malgré ses longueurs, malgré la fadeur de la trop célèbre Marlène venue en Europe tout exprès, ce film froid qui déçut Paris est assez mouvementé pour faire une durable carrière dans les salles de province.... »

Je ne me rappelle même plus le nom du Monsieur qui nous insultait à la légère. Ce film, s'il devait avoir des circonstances atténuantes ce ne serait même pas du pathétique des aventures qu'il se recommanderait. L'histoire est juste assez intéressante pour intéresser poétiquement des esthètes, pas assez pour des spectateurs ordinaires.

Or, il y a un cercle fatal qui veut que les habitants des grandes villes soient certains du mauvais goût des provinces, qu'ils se le disent, que les loueurs les croient et qu'enfin les directeurs de salles s'en persuadent. Et passe, à la faveur de cela, toute une production inqualifiable. Ils ignorent qu'une toute provisoire résignation légitime nos erreurs.

Est-il donc vrai qu'un film interminable soit seul assuré du succès! et que nous n'en cherchions que pour notre argent? Et si cela était, le public des villes est-il meilleur juge?

Représentez-vous Paris, le samedi soir ou le dimanche. Il y a deux grandes classes de spectateurs se répandant en ville. Ceux d'abord qui choisissent pour leur ordinaire les grands cinémas des Champs Elysées et des Boulevards. Au hasard de leurs caprices, de leur snobisme ou de la publicité, ils se précipitent vers un film qui leur fait envie.

Si le cinéma est plein ou si les places restantes sont trop chères, ils passent au plus prochain et souvent sont réduits à continuer encore leur petit pèlerinage. Dans ces conditions évidemment ce qu'ils voient ne leur importe guère.

Il y a les autres, ceux qui, une fois pour toutes, ont jeté leur dévolu sur un cinéma de leur quartier, tout près de leur porte. Si fréquentes que soient leurs déceptions et leurs protestations ils n'en changeront pas.

Il y a aussi le public snob qui accepte pendant des années entières des spectacles qui l'exaspèrent.

Loin de moi l'idée d'incriminer le manque de jugement ou l'inertie de ces gens-là. Mais, est-ce flatteur, est-ce juste même d'insinuer que nous nous faisons un régal de leurs restes. Est-ce une raison aussi pour que les succès consacrés par ces masses informes, nous les payions cher, nous dont les réactions sont différentes?

II.

La critique elle-même ne tient pas toujours compte de l'opinion des spectateurs. Surtout pas la critique de la première heure.

Je connais à Paris beaucoup de critiques probes, intelligents, supérieurs qui sous l'avalanche des nullités ont résisté, et continuent avec sang-froid à faire leur devoir. Plusieurs parmi les meilleurs ont renoncé. Mais ceux des générales, à la recherche d'une opinion passable, dans leur surmenage quotidien combien de fois ont-ils accordé les circonstances atténuantes à des « œuvres » retirées de la circulation la semaine même, ou démoli des choses qui étaient ensuite remises en question.

Trois semaines, trois mois plus tard, sur la pression du public, les jugements se reforment. Les valeurs recommencent leur valse chanceuse et les producteurs leurs tâtonnements.

Il se peut que le premier mouvement de la critique soit le meilleur et le second le plus faible faute d'enthousiasme.

Mais songe-t-on chez nous à contrôler ces jugements les uns par les autres.

III.

J'ai plaisir à prendre le cas du « Chevalier sans armure » pour étudier l'origine et le peu de sûreté de certains jugements, leur partialité aussi.

Tout une critique a répété sur le même ton: Marlène qui a toujours été nulle hors ses jambes, est plus doucereuse, plus inexistante que jamais. Marlène lève le cœur et ne s'en relèvera jamais... »

Sait-on que Marlène Dietrich tourne le rôle qu'on lui demande, et comme on le lui prescrit. On l'a priée, dans ce film, de ne pas jouer, de ne pas faire un geste qui l'empêche d'être belle comme un asile, comme une pierre précieuse, plus statique même qu'une fleur.

Elle « joue » juste assez, suivant une technique peut-être surannée, mais que le théâtre photographié n'a pas eu le temps de détrôner, pour être entre la vie et la non-existence, une apparition de songe.

Toute autre à sa place eût accepté la même invitation.

Marlène est jeune, rien ne l'empêche d'être déchirante et pathétique, le jour où on le lui permettra, et si elle est trop délicieuse dans une aventure où rien n'est bien réel, où c'était le jeu de ne pas ressusciter l'histoire vécue d'une façon exacte, Korda a lui-même les premières responsabilités.

J'ai suivi ce film très poétique avec un sens extrême du dépaysement. Je regrette pour mon compte qu'il ait pour cadre une des histoires les plus pénibles de l'humanité, mais tous ceux pour qui c'est une joie de voir une moitié de l'humanité détruire l'autre, pour régner sans ombrage, tous ceux que la cruauté inutile n'effraie pas, verront cette aventure avec ravissement.

IV.

On a très bien remarqué qu'il faut attendre la fin du film pour voir sortir une idée un peu originale: la fin du commissaire. Le drame de cet homme qui se tue en trahissant sa fonction pour permettre l'évasion d'une aristocrate, ce drame qui nait et meurt au moment où la belle Alexandra vient de découvrir son immense amour pour l'anglais; ce drame qui entre, étrangement, douloureusement dans une idylle parfaite; qui trouble, qui effraye et disparaît si tôt, il suffisait de peu pour en faire un miracle.

Combien hélas de spectateurs auront-ils le courage de l'attendre.

Ce film considéré comme nul par une critique basée sur un public de transition et qui nous le destine, l'accepterons-nous?

Je lance cette première hypothèse pour que le cinéma ait des chances de ne pas péricliter chez nous, ce ne sont ni les publics snobs, ni les publics bêtes qui doivent être suivis.

Je me propose d'indiquer dans un deuxième article la filière d'expérience véritable d'un film, la qualité des publics qui le recommandent et les habitudes de travail des critiques dont la valeur professionnelle est incontestable.

Je ne doute pas que les films sélectionnés sur cette triple base assurent dans nos pays ennemis du bluff le renouveau du cinéma.

Je sais aussi que le succès de bon aloi qui se créerait ainsi permettrait au cinéma de monter en grade, de cesser d'être un expédient pour devenir un art.

Hervé Favre.

L'ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES EDITEURS DE JOURNAUX

Les prix d'abonnements et tarifs publicitaires

L'autre jour a eu lieu à Berne, en présence d'une nombreuse assistance, une assemblée générale extraordinaire de la société suisse des éditeurs de journaux convoquée en vue de discuter la question de la hausse du prix du papier et ses conséquences, et la question de la règlementation du droit sur la presse dans la constitution fédérale.

M. Reitmann, directeur à Zurich, président de la Société, a présenté le rapport introductif parlant longuement de la question de l'acquisition du papier en Suisse et à l'étranger et constatant que partout les besoins sont considérables. Pour 1938, les négociations avec les producteurs de bois et les fabricants de papier de Suisse ont permis d'assurer la livraison des quantités de papier de journal employées jusqu'ici et cela grâce à une volonté générale d'entente sans augmentation trop accablante.

En fin de séance, la résolution que voici a été adopté à l'unanimité:

L'assemblée extraordinaire de l'Association suisse des éditeurs de journaux, tenue le 23 octobre 1937 au Casino de Berne,

Constate que le prix du bois pour la fabrication du papier et d'autres matières premières a sensiblement monté, entraînant une hausse également du prix du papier journal; que les prix pour l'encre, les machines et les métaux se sont également élevés; que l'illustration et la hausse prononcée du coût des services directs et indirects des nouvelles pèsent fortement sur le budget des journaux;

Décide de renoncer, malgré cet état de fait, à une hausse générale des prix d'abonnements et d'annonces;

Fait un devoir aux journaux de ramener à un taux raisonnable des rabais exagérés et aux rédactions d'exclure du texte les communiqués de toute sorte n'intéressant qu'un nombre restreint de lecteurs.

Charge le comité directeur d'entreprendre tout de suite les démarches nécessaires pour arriver à une révision des taxes fiscales pour le transport des journaux, renchéries dans le temps de 66 à 100% et de dénoncer les contrats avec les kiosques qui jouissent, outre le droit de la remise illimité des invendus, d'un rabais allant jusqu'à 45%.

Feuilleton du *Journal et Feuille d'Avis du Valais* No 15

CH. LUCIETO

L'espionne

AUX MAINS SANGLANTES

Ce tube il le plaça entre les deux matelas, de façon à ce qu'il fût écrasé par le poids du corps de von Schnappfider, dès que celui-ci se mettrait au lit.

Il se frotta ensuite les mains et, gaiement, murmura:

— Je veux bien que le diable m'emporte, si, tout à l'heure — il était, en effet, près de minuit — ce brave docteur se trouve au rendez-vous que nous a fixé von Kroon....

Le tube contenait, en effet, un puissant anesthésique, dont le grand détective avait rapporté des Indes la formule.

La moindre pression exercée sur ce tube en déclenchait l'ouverture et le gaz s'en dégageait avec d'autant plus de rapidité qu'il était comprimé à outrance, si bien que, dix secondes après, celui qui avait inhalé la millième partie s'endormait d'un sommeil qui, pour être agréable, n'en durait pas moins vingt-quatre heures au minimum.

Ayant ainsi assuré ses derrières, James Nobody reprit le chemin par où il était venu, à cette différence près que, au lieu de se servir de sa corde à nœuds, il la mit dans sa poche et que, après avoir rapproché les battants de la fenêtre, légèrement, il se laissa choir sur le balcon de Mlle Doktor, où il se reçut sur la pointe des pieds.

Restait à franchir la distance qui le séparait du sol.

Tout d'abord, il remit les persiennes en place et, se suspendant au tuyau de descente des eaux, il descendit à la force des bras jusqu'au rez-de-chaussée.

Dès qu'il fut dans le jardin, à l'aide de son crochet, il en ouvrit la porte, transporta au dehors les deux malles en osier et, appelant un taxi en maraude, il se fit conduire à la gare de la Friedrichstrasse, où il déposa les deux malles à la consigne.

En tout, l'« opération » n'avait pas duré quatre heures, mais si elle avait été extrêmement fatigante, le grand détective n'en avait pas moins obtenu les résultats escomptés.

Or, pour lui, cela seul comptait.

D'ailleurs;, ainsi qu'on va le voir, il n'était pas au bout de ses peines, car entrer en Allemagne est une chose, mais en sortir en est une autre....

Est-il besoin d'ajouter qu'il s'en tira à son honneur?

Où James Noobdy accomplit de nouveaux prodiges...

Le lendemain, à sept heures, notre ami, plus frais et plus dispos qu'il ne l'avait jamais été, se présentait à l'aérodrome de Tempelhof où, dès son arrivée, il se fit conduire aux hangars de l'aviation sanitaire de réserve.

La plus vive animation y régnait et, semblant être en proie à l'affolement le plus complet, pilotes et mécaniciens s'affairaient autour de leurs appareils, dont ils vérifiaient la mise au point.

James Nobody était trop au courant des questions d'ordre militaire, pour ne pas deviner aussitôt que quelque incident avait dû se produire.

Avant que d'aborder le lieutenant von Kroon, prudemment, il s'informa:

Avisant un « mécano » qui, un bidon d'huile dans chaque main, passait auprès de lui le grand détective lui demanda:

— Que se passe-t-il donc, et à quoi rime tout ce remue-ménage?

L'homme s'arrêta, se mit au « garde à vous » et, amer, répondit:

— Il se passe que nous venons de recevoir une « frottée » entre Bucquoy et Bertincourt, devant notre position de « Wottau Stellung » et que toute l'aviation sanitaire de réserve

— Comment! s'exclama-t-il, c'est à Douai

James Nobody prit un air de circonstance et, soucieux, s'exclama:

— Herr Gott! En ce cas, mieux vaut que je fasse demi-tour, car ce n'est pas encore aujourd'hui que je recevrai le baptême de l'air.

Le soldat sursauta et, fixant James Nobody:

— Pardon lui dit-il, ne seriez vous pas le docteur Fritz Kolben?

— Je suis, en effet, le docteur Fritz Kolben, répondit le grand détective, surpris. Pourquoi cette question?

— Parce que, déclara le « mécano », je suis le mécanicien du lieutenant von Kroon. lequel vous attend avec impatience. Si vous voulez me suivre, je vais vous conduire à lui.

Une minute plus tard, James Nobody était mis en présence de von Kroon, auquel, après les salutioons d'usage, il déclara en souriant:

— Je regrette beaucoup d'être ainsi venu vous déranger au milieu de votre travail, mais, malheureusement, je ne pourrai profiter aujourd'hui de votre offre si gracieuse. Je suis, en effet, obligé de me rendre à Douai par les voies les plus rapides.

Von Kroon le regarda, stupéfait...

— Comment! s'exclama-t-il, c'est à Douai que vous rejoignez?

— Mais oui, fit James Nobody, il faut même, ainsi que je viens de vous en informer, que je rejoigne d'urgence. Déjà mes bagages sont à la gare.

— Ils sont lourds, vos bagages? demanda von Kroon avec un singulier sourire...

James Nobody se livra à un calcul mental, et posant son regard sur l'officier aviateur, répondit:

— Il y en a pour une soixantaine de kilos. Mais pourquoi cette question?

— Parce que, fit von Kroon, je vais partir moi-même dans une heure pour Douai et, comme vous m'êtes chaudement recommandé par le prince de Salm et par mon ami le médecin principal von Schanppfider, si vous le voulez bien, je vous ammènerai avec moi.

— A Douai?

— Pourquoi pas?

— Et mes bagages?

— J'avais pensé les emporter également, répondit von Kroon. Mais ils sont trop lourds. Mieux vaudra les faire suivre par le train.

Il eût fallu être fou — et James Nobody ne l'était certes pas, — pour refuser une offre pareille....

Aussi, simulant la joie la plus vive, il s'écria:

— Voilà, der Teufel! ce qu'on peut appeler une idée géniale.

Et, tendant les mains à von Kroon, il ajouta:

— Comment pourrais-je jamais vous remercier, mon cher camarade, de votre amabilité?

Von Kroon eut un geste d'insouciance et, gaiement, répondit:

— Cela importe peu. Ce qui importe pour l'instant, c'est de faire vite. Je suis obligé, en effet, de partir le premier comme avion de tête, afin de montrer la route à mes camarades qui, pour la plupart, vont au front pour la première fois.

Il consulta sa montre et poursuivit:

— Comme vous n'avez plus le temps matériel de vous rendre ni à la gare ni à l'hôtel mon mécanicien s'occupera de vos bagages et les fera suivre. Où voulez-vous descendre à Douai?

— Mais, répondit le grand détective, je ne vois là-bas que l'hôtel du « Grand Cerf », rue Saint-Jacques, qui soit potable.

— Parfait! fit von Kroon. En ce cas, veuillez vous rendre dans mon hangar. Vous y préparerez les étiquettes pour vos bagages. Strauss, mon mécanicien, fera le nécessaire en ce qui les concerne.

Il en fut ainsi décidé, et un quart d'heure plus tard, James Nobody, chaudement emmitouflé dans son manteau et la tête protégée par un casque d'aviateur, grimpait dans le « zinc » qui décolla aussitôt et partit en direction de Douai.

(à suivre).

Usego

Café torréfié:

Mélange Brésil, fèves plates 958, paquet jaune de 500 gr. 1.20

Mélange Brésil caracoli 959, paquet vert de 500 gr. 1.30

Cornettes supérieures moyennes le paquet d'un kilo —.70

Spaghetti supérieurs mi-longs le paquet d'un kilo —.70

Graisse comestible dorée la tablette de 500 gr. —.85

les 2 tablettes 1.65

Graisse beurrée, 10% de beurre la tablette de 500 gr. 1.—

les 2 tablettes 1.95

Huile d'arachides, surfine extra en litres étalonnés, le litre 1.30

plus 40 ct. dépôt pour la bouteille.

prix nets.

Seul l'emballage portant la marque Uségo vous garantit un contenu répondant aux principes de qualité Uségo.

dans les

magasins Usego

BONNE MARCHANDISE BON MARCHÉ

G. DUPUIS

BUREAU

Fiduciaire

R. C.

MARTIGNY

Av. Gare 61.136

Situations

Financières pour Emprunts

Bilans

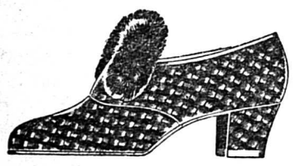

Pour vous chausser avantageusement, adressez-vous en toute confiance aux **bons magasins** *de la place qui vous garantissent toujours des marchandises de première qualité.*

Mme Vve Otto CLAUSEN, Près de la Colonne
Chaussures Righini, „Aux Docks" Tél. 505
A. MARIETHOD, Grand-Pont
O. BRUNNER, Grand-Pont
Iacques Gianadda, Rue du Rhône Tél. 430
Angelo Gianadda, Rue du Rhône

Toutes ces maisons sont membres de l'Union Suisse des Marchands de Chaussures.

PARKETOL

Dépôts : Droguerie du Midi S. A. Sion
Droguerie Sedunoise, Sion
M. Gross, droguer. des Remparts Sion

Demandez le „Journal et Feuille d'Avis du Valais"

A votre changement d'adresse, joignez 30 centimes.

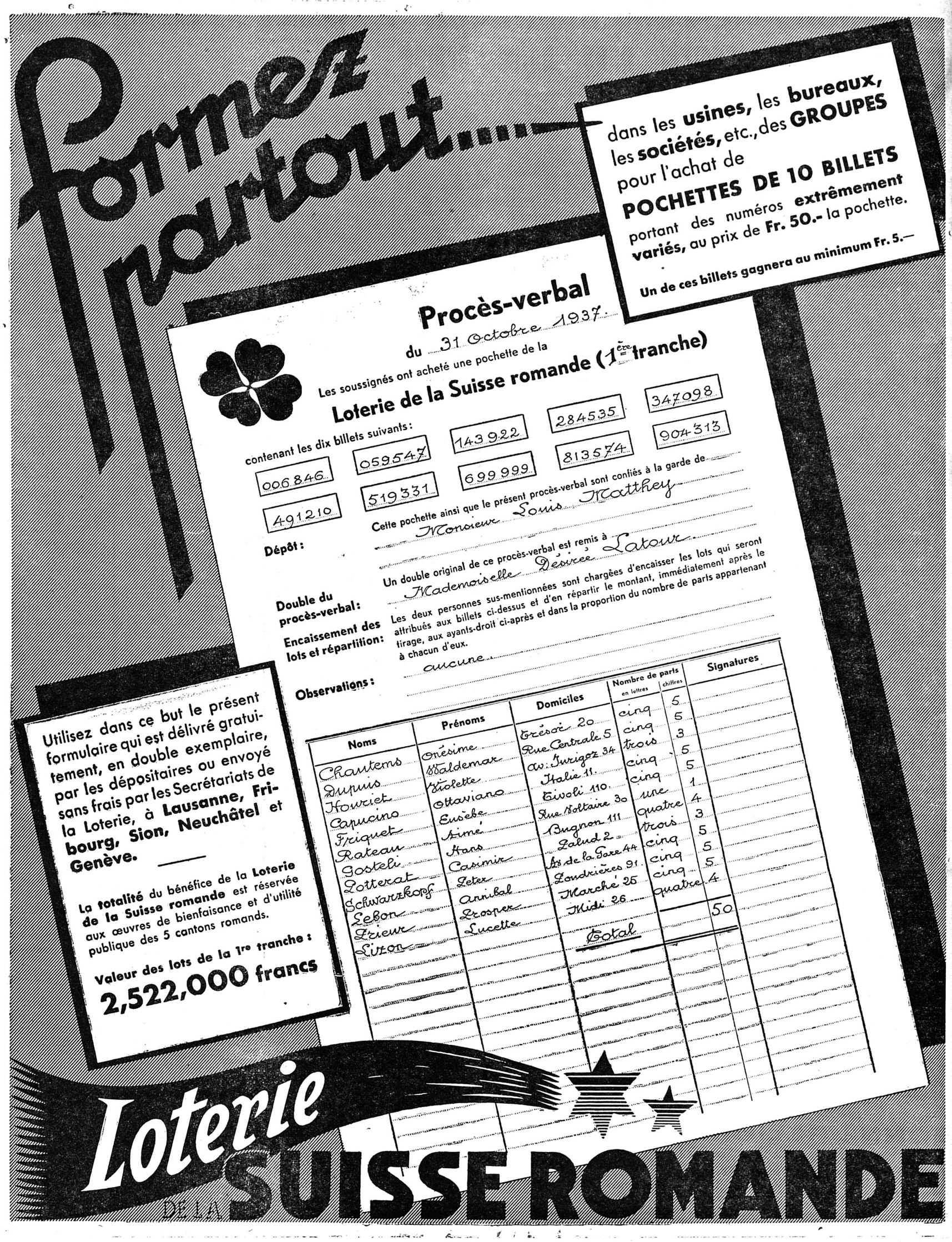

Insérer une petite annonce dans le « Journal et Feuille d'Avis du Valais » c'est faire une économie!

Beau magasin

avec dépôt à louer rue principale Sion. Conviendrait pour tout commerce. S'adr. s. chiffre P. 4665 S. Publicitas, Sion.

A LOUER

appartement 4 pièces, cuisine, tout confort, dès 1er novembre.

S'adr. à Mme Vve Michlig, rue des Tanneries.

FAITES EXECUTER TOUS VOS IMPRIMÉS PAR L'IMPRIMERIE DU JOURNAT ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Annonces *sous chiffres*

Pour chaque demande d'adesse, les intéressés sont priés de nous donner le

NUMÉRO DE CONTROLE

Publicitas S. A., Sion.

A la mémoire du général Dufour

Nous donnons ci-après un résumé de l'allocution qu'a prononcé M. Motta, président de la Confédération, au banquet organisé dimanche aux Eaux-Vives par la Société militaire de Genève, en l'honneur du général Dufour.

Après avoir insisté sur les liens moraux qui l'attachaient à Genève, depuis 18 ans, à la suite de la mission régulière dont il est chargé à la S. d. N., M. Motta rend à la mémoire du général Dufour l'hommage de reconnaissance que lui envoie la Patrie suisse unanime dans sa ferveur. « Au moment, dit-il, où le canton de Genève célèbre la naissance de Guillaume-Henri Dufour, le canton d'Unterwald vient de clore l'année jubilaire qu'il a consacrée à la mort du Frère Nicolas. Ces deux figures, éloignées de trois siècles dans le temps, symbolisent ensemble, comme si elles étaient proches l'une de l'autre, les qualités de sagesse supérieure et de patriotisme ardent qui sauvèrent, à travers les vicissitudes parfois orageuses de l'histoire, l'intégrité et l'épanouissement de la Confédération. Ces deux noms — celui du grand soldat et celui de l'ascète agenouillé dans la contemplation de Dieu — je les unis dans nos cœurs et je les salue avec le même élan de gratitude.

Réfléchissons. Le général Dufour a travaillé comme nul autre à former notre armée et il s'y est appliqué avec cette précision technique qui lui venait de ses ancêtres horlogers et avec cet amour de la science qu'il avait trouvé dans son milieu. Il nous a donné deux fois nos drapeaux: celui de la Croix blanche et celui de la Croix rouge, l'une évoquant le Christ de l'immolation, l'autre le Christ de la pitié, la première étant notre signe national, la seconde représentant notre mission de neutralité politique ennoblie par l'esprit de charité. Dufour a dessiné et gravé, par la carte topographique qui porte son nom, l'aspect de notre sol, les courbes de nos lacs, les arêtes de nos monts, les lignes de nos plaines et de nos vallées, l'emplacement de nos villes et de nos villages et il a voulu cette œuvre pour que la Patrie nous apparût dans ses traits permanents comme une richesse commune et durable, la plus précieuse entre toutes et que nous avons à défendre jusqu'au sacrifice de nos vies terrestres passagères.

Mais là où le génie moral du Genevois se révéla dans toute sa grandeur, ce fut en 1847, lorsque, nommé général par la Diète, il commanda l'armée appelée à dissoudre la Ligue séparée des sept cantons catholiques. Dufour s'éleva au-dessus de lui-même. Il empêcha par la rapidité des opérations militaires, toute velléité d'intervention étrangère. La guerre fut courte et resta humaine. Les passions politiques surexcitées à l'extrême dans les deux camps rôdaient autour du chef, mais celui-ci sut les calmer et les apaiser. Lorsque la lutte entre frères fut terminée, il fut acclamé par les vainqueurs et, fait bien rare et peut-être unique dans l'histoire des guerres civiles, il fut béni au fond des âmes par les vaincus eux-mêmes. Le général Dufour fut, en effet, le Père de la Patrie. Son exemple de générosité porta sur les discussions ultérieures de la Diète. La Constitution de 1848, charte de la Confédération nouvelle, put voir le jour comme un fait heureux qui prépara graduellement l'essor de notre démocratie et finit par assurer au pays, lorsque toutes ses plaies furent cicatrisées, le bien inestimable de la paix religieuse. Il est permis de se demander ce que la Confédération serait devenue si elle n'avait pas trouvé sur son chemin, à une heure fatidique, l'homme qui personnifiait ces trois vertus essentielles: le sentiment du devoir allant jusqu'au scrupule, l'amour de la patrie conçu comme un culte et la haute discipline de l'intelligence contrôlée qui s'appelle la modération.

Ces vertus, nous nous efforcerons, nous aussi, chacun à sa place, de les pratiquer. Considérons les temps incertains et troubles où nous vivons. Si les passions partisanes cherchaient à s'emparer de nous, nous demanderions au Général Dufour les leçons de notre conduite. Notre programme demeure: démocratie, liberté, respect de la personnalité à l'intérieur, paix armée et neutralité à l'extérieur, collaboration internationale largement donnée dans les questions où notre neutralité n'est pas engagée, aucune immixtion dans la politique intérieure des Etats, principe capital qui vaut autant pour nous que pour les autres ».

P.